

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

REUNION PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

Présidence de Mme Josette MICHAUX, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Greffière provinciale assiste à la réunion et M. le Gouverneur arrivera avec du retard.

La réunion est ouverte à 15 h 25

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur BECKERS, vous avez des Conseillers à excuser ?

M. BECKERS.- Oui Madame la Présidente, je tiens à excuser Mademoiselle SEPULVEDA

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Madame STOMMEN

M. LACROIX, Député provincial (de son banc).- Madame la Présidente, je demande une suspension de séance au nom de mon groupe socialiste.

M. DRION (de son banc).- Madame la Présidente, je demande également une suspension de séance au nom de mon groupe d'un quart d'heure.

Mme LA PRESIDENTE.- D'accord mais pas trop longue !

(Suspension de séance d'un quart d'heure).

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

Mme LA PRESIDENTE.- Le quart d'heure est largement écoulé donc je pense qu'ils arrivent aussi. Monsieur GEORGES, avez-vous des personnes à excuser ?

M. GEORGES.- Oui Madame la Présidente, je vous demande d'excuser Monsieur Vincent MIGNOLET, Madame Denise BARCHY et Monsieur Abel DESMIT.

Mme LA PRESIDENTE.- Oui Monsieur LUX, vous me demandez la parole.

M. LUX (de son banc).- Je voulais vous remercier pour l'horloge qui fonctionne. La Province met aussi les pendules à l'heure.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci mais la pendule est à l'heure aujourd'hui et elle nous fait remarquer que nous sommes en retard. Parfois, il vaut mieux qu'elle ne marche pas trop bien.

I.- Ordre du jour**II.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 18 juin 2009.

Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 18 juin. L'approbation du procès verbal interviendra comme d'habitude en fin de séance. Vous avez la parole Monsieur le Secrétaire.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 18 juin 2009).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Secrétaire.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

III.- Vérification des pouvoirs des Conseillers provinciaux suppléants et vote

Document 08-09/176 : Vérification des pouvoirs de deux Conseillers provinciaux suppléants de l'Arrondissement de Verviers - District d'Eupen - en remplacement de MM. Karl-Heinz BRAUN et Pascal ARIMONT, démissionnaires.

Document 08-09/177 : Vérification des pouvoirs de deux Conseillers provinciaux suppléants de l'Arrondissement de Liège - en remplacement de M. Eric JADOT (District de Liège) et de M. Philippe DODRIMONT (District de Fléron), démissionnaires.

Mme LA PRESIDENTE.- Nous passons maintenant aux points 2 et 3 de l'ordre du jour qui ont été regroupés : documents 08-09/176 et 08-09/177.

Nous avons aujourd'hui à procéder à la vérification des pouvoirs de quatre Conseillers provinciaux, appelés à siéger en remplacement de Monsieur Karl-Heinz BRAUN, démissionnaire de la liste ECOLO de l'Arrondissement de Verviers, District d'Eupen, Monsieur Pascal ARIMONT, démissionnaire de la liste CDH-CSP de l'Arrondissement de Verviers, District de Verviers, de Monsieur Eric JADOT, démissionnaire de la liste ECOLO de l'Arrondissement de Liège, District de Liège et de Monsieur Philippe DODRIMONT, démissionnaire de la liste MR de l'Arrondissement de Liège, District de Fléron.

J'invite notre Conseil à prendre acte de leur démission. Il va d'abord être procédé à la désignation, par voie de tirage au sort, de deux Commissions spéciales de vérification des pouvoirs, pour les arrondissements de Verviers et Liège. Elle seront chacune composée de 7 membres conformément aux articles 2 et 4 du Règlement d'Ordre Intérieur.

La première Commission, pour l'Arrondissement de Verviers sera composée de Mme DEFLANDRE, M. NIVARD, M. LACROIX, Mme LAMBRIX, M. DRION, Mme BINET et Mme FLAGOTHIER.

La deuxième Commission, pour l'Arrondissement de Liège, sera composée de Mme KRINGS, M. MESTREZ, Mme STOMMEN est excusée, M. KLENKENBERG, M. THEUNYNCK, Mme MARENNE LOISEAU, M. PIRE, M. HEINZ est absent, et Mme JADOT.

La première Commission se réunira au Salon Louis XV et la deuxième Commission à la Salle des Gardes. Je décrète une suspension de séance pendant que les Commissions se réunissent.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

Mme LA PRESIDENTE.- J'invite dès à présent le rapporteur de la première Commission, Mme BINET, pour nous faire connaître les conclusions de cette Commission spéciale. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme BINET, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, chers Collègues.

Au nom de votre première Commission spéciale de vérification, réunie en séance de ce jour sous la présidence de Madame LAMBRIX et à laquelle assistaient Mesdames DEFLANDRE, FLAGOTHIER et moi-même ainsi que Messieurs LACROIX, DRION et NIVARD.

J'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des pouvoirs de deux Conseillers provinciaux suppléants de l'Arrondissement de Verviers - District d'Eupen afin de pourvoir au remplacement de Messieurs Karl-Heinz BRAUN et Pascal ARIMONT, Conseillers provinciaux démissionnaires, appartenant respectivement aux groupes ECOLO et CDH-CSP.

Suite au décès de Madame Léonie KIRCHFING-HEINEN, Madame Marlène BONGARTZ-KAUT, née le 9 décembre 1959 et domiciliée Rooderstrasse, 23 à Saint-Vith est devenue première suppléante en ordre utile de la liste ECOLO du District d'Eupen à laquelle appartenait Monsieur Karl-Heinz BRAUN.

Par retour daté du 10 août 2009, Madame Marlène BONGARTZ-KAUT signifie à la Présidente du Conseil provincial qu'elle accepte le mandat de Conseillère provinciale.

Monsieur Denis BARTH, né le 17 janvier 1974 et domicilié 41/2, rue de l'Eglise à La Calamine est premier suppléant en ordre utile de la liste CSP du District d'Eupen à laquelle appartenait Monsieur Pascal ARIMONT.

Par courrier daté du 28 juillet 2009, Monsieur Denis BARTH signifie à la Présidente du Conseil provincial qu'il accepte le mandat de Conseiller provincial.

Il résulte d'une correspondance avec les Autorités Communales de Saint-Vith et de Kelmis datées respectivement du 31 août 2009 et du 4 août 2009 que Madame Marlène BONGARTZ-KAUT et Monsieur Denis BARTH réunissent les conditions d'éligibilité requises et ne se trouvent dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales - article L4142/1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation tel que modifié par le décret du 1^{er} juin 2006 modifiant le Livre I de la quatrième partie du Code de la

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

Démocratie locale et de la Décentralisation et article L2212/74 tel que modifié par le décret du 8 décembre 2005.

A l'unanimité, votre Commission de vérification vous propose, Mesdames les Conseillères provinciales et Messieurs les Conseillers provinciaux, d'admettre Madame Marlène BONGARTZ-KAUT et Monsieur Denis BARTH à la prestation de serment et de procéder à leur installation en qualité de Conseiller provincial.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Vous avez entendu les conclusions du rapport de la première Commission spéciale tendant à admettre comme membre du Conseil provincial, Madame Marlène BONGARTZ-KAUT, issue du District d'Eupen et Monsieur Denis BARTH, issu du District d'Eupen également.

Je mets ces conclusions aux voix et je vous demande qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, je vous remercie.

Je rappelle à Marlène BONGARTZ-KAUT et Monsieur Denis BARTH que pour pouvoir assister de plein droit aux séances du Conseil de la Communauté germanophone avec voix consultative, ils doivent prêter le serment constitutionnel uniquement ou en premier lieu en langue allemande. Je vous fais grâce de ma prononciation. Je vais leur laisser le plaisir de le dire beaucoup mieux que moi.

J'invite maintenant Marlène BONGARTZ-KAUT à prêter serment. Madame.

Mme BONGARTZ-KAUT (de son banc).- « Ich schwöre Treue dem König, Gehorsam der Verfassung und des Gesetzen des Belgischen Volkes. Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

(Applaudissements)

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie et vous déclare installée. Toutes mes félicitations. Je vous souhaite un bon travail et la bienvenue dans notre Assemblée.

J'invite à présent Monsieur BARTH à prêter serment.

M. BARTH (de son banc).- « Ich schwöre Treue dem König, Gehorsam der Verfassung und des Gesetzen des Belgischen Volkes. Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

(Applaudissements)

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie et vous déclare installé. Je vous félicite. Je vous souhaite un bon travail et la bienvenue dans notre Assemblée.

J'invite à présent le rapporteur Madame JADOT à nous faire part des conclusions de la deuxième Commission spéciale de vérification pour l'Arrondissement de Liège. Vous avez la parole Madame JADOT.

Mme JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

Au nom de votre deuxième Commission spéciale de vérification réunie en séance de ce jour, sous la présidence de Monsieur KLENKENBERG et à laquelle assistaient Madame KRINGS, Monsieur MESTREZ, Monsieur THEUNYNCK, Madame MARENNE LOISEAU, Monsieur PIRE et moi-même, j'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des pouvoirs des deux Conseillers provinciaux suppléants de l'Arrondissement de Liège afin de pourvoir au remplacement de Monsieur Eric JADOT, District de Liège et de Monsieur Philippe DODRIMONT, District de Fléron, démissionnaires.

Suite au désistement de Monsieur Christian DELCOURT, premier suppléant de la liste ECOLO du District de Liège à laquelle appartenait Monsieur Eric JADOT, signifié à la Présidente par courrier du 29 juillet 2009, Madame Muriel MAUER née le 17 décembre 1973 et domiciliée rue Feronstrée, 100 à 4000 LIEGE, et devenue première suppléante en ordre utile de la même liste.

Par courrier daté du 10 août 2009, Madame Muriel MAUER notifie à la Présidente du Conseil provincial qu'elle accepte le mandat de Conseillère provinciale.

Madame Sabine NANDRIN, née le 27 avril 1969 et domiciliée rue de Wachiboux, 18 à 4140 SPRIMONT est première suppléante en ordre utile

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

de la liste MR du District de Fléron à laquelle appartenait Monsieur Philippe DODRIMONT.

Par courrier daté du 28 juillet 2009, Madame Sabine NANDRIN signifie à la Présidente du Conseil provincial qu'elle accepte le mandat de Conseillère provinciale.

Il résulte d'une correspondance avec les Autorités Communales de Liège et de Sprimont datées respectivement du 20 août et du 31 juillet 2009, que Madame Muriel MAUER et Madame Sabine NANDRIN réunissent les conditions d'éligibilité requises et ne se trouvent dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales - article L4142/1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation tel que modifié par le décret du 1^{er} juin 2006 modifiant le Livre I de la quatrième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et article L2212/74 tel que modifié par le décret du 8 décembre 2005.

A l'unanimité, votre Commission de vérification vous propose, Mesdames les Conseillères provinciales et Messieurs les Conseillers provinciaux, d'admettre Madame Muriel MAUER et Madame Sabine NANDRIN à la prestation de serment et de procéder à leur installation en qualité de Conseillère provinciale.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Vous avez entendu les conclusions du rapport de la deuxième Commission spéciale tendant à admettre comme membre du Conseil provincial, Madame Muriel MAUER, issue du District de Liège et de Madame Sabine NANDRIN, issue du District de Fléron.

Je mets ces conclusions aux voix et je vous demande qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, je vous remercie.

J'invite maintenant Madame Muriel MAUER à prêter serment.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

Mme MAUER (de son banc).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

(Applaudissements)

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie et vous félicite et vous invite à bien travailler aussi. C'est au tour maintenant de Madame Sabine NANDRIN à prêter serment.

Mme NANDRIN (de son banc).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

(Applaudissements)

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie et vous félicite. Bravo. A tous les quatre, bienvenue dans notre Assemblée.

Nous avons maintenant une désignation d'un chef de groupe du groupe MR, Monsieur Philippe DODRIMONT était le chef de groupe MR, j'invite donc à présent le groupe MR à me communiquer le nom du membre de son groupe appelé à remplacer Monsieur DODRIMONT.

M. SOBRY (de son banc).- Le nouveau chef de groupe MR sera Monsieur André DENIS.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Toutes mes félicitations à Monsieur DENIS et bon travail parmi nous.

L'installation de nos Conseillers suppléants, en remplacement de nos quatre Conseillers démissionnaires engendre diverses modifications dans la composition des Commissions en ce qui concerne les groupes MP, CDH-CSP et ECOLO.

Vous trouverez, sur vos bancs, les nouvelles compositions des Commissions du Conseil établies sur base des propositions formulées par les groupes concernés.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

IV.- Communication de Madame la Présidente

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous informe avoir reçu un courrier de Monsieur Eric JADOT qui, n'ayant pas eu l'occasion de s'exprimer à la tribune comme l'ont fait Messieurs Karl-Heinz BRAUN et Philippe DODRIMONT avant de quitter notre Assemblée, entend vous souhaiter à toutes et à tous une bonne rentrée et vous dire combien il a apprécié de travailler à vos côtés.

Je vous rappelle que Monsieur JADOT a prêté serment à la Chambre des Représentants le 16 juillet dernier.

Par ailleurs, vous trouverez sur vos bancs une invitation à participer à deux séminaires organisés, chaque année, par le Comité des Régions et la Commission européenne qui auront lieu les mardi 6 et mercredi 7 octobre, à Bruxelles, dans le cadre des Open Days 2009.

Le Service provincial de la Communication a déposé sur vos bancs un porte-clefs « Techni Truck » qui a été inauguré lundi de la semaine dernière et que je vous invite à visiter lors d'un prochain Village provincial.

Vous trouverez également sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

V.- Ordre du jour des questions d'actualité

Document 08-09/A14 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur les conclusions de l'audit sur les séances thématiques du Conseil provincial

Mme LA PRESIDENTE.- Je donne la parole à M. DRION qui a déposé cette question d'actualité.

M. DRION (de son banc).- Je m'en réfère à la réponse Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DRION. Donc, nous attendons la réponse de Monsieur le Député provincial Président André GILLES. Vous avez la parole Monsieur le Président.

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame la Greffière, Chers Collègues.

S'il est bien un sujet sur lequel chacun d'entre-nous pourrait

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

exprimer un témoignage basé sur une expérience personnelle et directe, sans doute parce que toutes et tous ici, que cela soit sur les bancs de ce qu'on appelle communément la majorité ou sur ceux de la minorité, nous y avons peu ou prou participé comme acteur, c'est bien la série des six premières séances thématiques de notre auguste Assemblée.

C'est précisément parce que nous manquions du recul nécessaire pour établir une analyse objective sur ces séances spécifiques retransmises en direct et en différé par les télévisions locales couvrant le territoire provincial c'est-à-dire RTC Télé-Liège et TéléVesdre, que le Collège provincial a demandé qu'une évaluation quantitative quant à l'audience et qualitative soit réalisée par les étudiants « Marketing et Communication » de la Haute École de la Province de Liège encadrés par leurs professeurs.

Les premiers éléments de cette étude ont été partiellement dévoilés dans le dernier numéro du périodique « Notre Province ». L'étude, qui par ailleurs ne peut en aucun cas être considérée comme un audit, sera présentée dans sa globalité au Collège provincial, ça n'a pas encore été le cas, la semaine prochaine. Celui-ci ne manquera pas de communiquer au Bureau du Conseil provincial les résultats et la synthèse de cette étude d'évaluation d'une part et, j'imagine, les ajustements correctifs éventuels qu'il conviendrait de proposer d'autre part. Proposer, pas arrêter.

D'ores et déjà et sans préjuger des conclusions générales de cette étude, chacun conviendra que les séances thématiques du Conseil provincial qui ont permis d'aborder des actions de compétence provinciale de manière originale, je pense, et didactique à tout le moins, doivent encore gagner en attractivité visuelle, notamment en réduisant la durée des émissions, leur longueur handicapant indubitablement le message d'une institution provinciale moderne et efficace que nous voulons véhiculer.

Soyez certain, Monsieur DRION, enfin cher Dominique, que nous nous y emploierons, en prenant bien évidemment en compte les suggestions que les uns et les autres ne manqueront pas de nous soumettre.

Sur base de cette étude, nous apporterons, ensemble depuis le Conseil, les retouches nécessaires à ce précieux outil de communication.

Donc voilà, le Collège va prendre connaissance de l'étude, on la transmet ensuite avec les commentaires et les projets éventuellement correctifs au Bureau, on en parle au Bureau et on

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

revient ici avec des résolutions qu'on va essayer de prendre ensemble pour améliorer encore le modèle. Je crois qu'il y a quelque chose au moins qu'on peut convenir, c'est que le modèle ne mérite pas d'être abandonné. Amélioré sûrement mais dire on ne fait plus rien, je crois que ça, on est arrivé au constat que faire machine arrière et ne plus le faire serait vraiment une erreur. Je crois. Maintenant tout est perfectible et on va s'y employer.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Président. La réponse vous convient Monsieur DRION ?

M. DRION (de son banc).- Je ne sais pas si elle me convient mais elle est là !

Document 08-09/A15 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur les Assises de l'Interculturalité

Mme LA PRESIDENTE.- Ce document a été déposé par M. BASTIN qui laisse aussi directement la parole à Monsieur MOTTARD pour la réponse ?

M. BASTIN (de son banc).- Oui Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Vous avez la parole Monsieur le Député.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- Bien. Et bien écoutez Madame la Présidente, Chers Collègues, je voudrais tout d'abord remercier Jean-Paul BASTIN pour sa question sur les Assises de l'Interculturalité, sujet je pense éminemment délicat.

Ces Assises, voulues par le Gouvernement fédéral et initiées par la Ministre de l'Egalité des Chances, se dérouleront du 21 décembre de cette année au 21 septembre 2010.

Les objectifs de ces Assises sont d'abord de permettre, après un large débat, d'aboutir à des recommandations, des propositions et solutions relatives à différentes thématiques reliées à l'interculturalité ; d'organiser ensuite un espace commun de dialogue et d'émancipation ; de promouvoir également la richesse des cultures et enfin de permettre aux acteurs de terrain d'échanger leurs « bonnes pratiques ».

Ces Assises, vous le savez mais il est utile de le rappeler, regroupent un certain nombre partenaires : l'asbl « Promotion de la diversité ethnique et culturelle sur le marché du travail », le

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, l'Institut pour l'Egalité entre les Femmes et les Hommes, le Service public fédéral de l'Emploi du Travail et de la Concertation sociale, ainsi que de nombreux acteurs de monde associatif.

Un comité de pilotage restreint est chargé du suivi des différentes activités et de la rédaction d'un rapport final prévu pour 2010.

Outre l'organisation de manière décentralisée dans l'ensemble du pays de conférences, débats et réflexions, différentes études seront confiées à des équipes interuniversitaires et une campagne de sensibilisation et d'information relative à la promotion d'une société interculturelle sera organisée.

Voilà le vœu de ce projet. Différents thèmes seront abordés dans le cadre de ces Assises : promouvoir le dialogue des cultures, favoriser la diversité, lutter contre la discrimination, réfléchir sur le rôle des médias et sur bien d'autres thèmes qui sont à développer.

Ce questionnement prospectif, et je le regrette d'ailleurs, même si les autorités provinciales n'y ont à aucun moment été associées, ne se circonscrit pas loin s'en faut aux frontières de notre seule province de Liège, les autres provinces sont également concernées.

Dès lors, la perspective dans cette problématique complexe est, au travers de l'Association des Provinces Wallonnes, d'interpeller la Ministre afin de cadrer avec elle la méthodologie qui pourrait être mise en œuvre pour nourrir les échanges.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Nous allons pouvoir passer à l'ordre du jour proprement dit mais je vous informe que j'ai été saisie d'une demande d'inscription d'un point en urgence.

J'ai consulté les Chefs de groupe comme le demande notre Règlement d'Ordre Intérieur et l'urgence a été reconnue par les chefs de groupe.

Ce point est une proposition de motion relative au lait, déposée par les Chefs de groupe. Le porte parole au sein des Chefs de groupe est M. GEORGES qui va nous faire part de cette motion. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

M. GEORGES (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, depuis plusieurs semaines, nous observons avec grande inquiétude le drame humain vécu par tous les producteurs de lait de notre Province, de notre Région, de notre Etat fédéral et de nombreux pays.

Depuis plusieurs semaines, nous buvons notre lait autrement. Depuis plusieurs semaines, nous assistons à un détricotage des exploitations familiales au profit d'une généralisation de l'industrialisation du secteur.

La motion de défense des producteurs de lait et des céréaliers que les Chefs de groupe PS, MR et ECOLO ont signée vous propose un modèle essentiellement social qui vise à maintenir une production de qualité et le développement de la production familiale.

Je l'ai dit plus haut, nous buvons aujourd'hui notre lait autrement. J'invite toutes les Conseillères et tous les Conseillers qui auraient pris l'habitude de ne plus boire de lait, de reprendre cette bonne habitude qui leur permettra de retrouver le bon goût du lait de chez nous.

Je vous remercie Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Y a-t-il d'autres intervenants ? Oui, Monsieur BASTIN. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. BASTIN (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Vous êtes en train de recevoir la motion avec trois signatures des trois Chefs de groupe. Vous constaterez que la signature de notre Chef de groupe n'y est pas présente. Non pas que nous ne soutenions pas le combat des agriculteurs laitiers, au contraire, mais ne pouvons accepter et cautionner la méthode.

On nous parle de cette motion depuis fin de la semaine dernière, je pense, samedi dernier, où de manière informelle, le Député en charge de l'agriculture a signalé qu'il allait y avoir une motion qui allait arriver.

Lundi, en Commission de l'Agriculture, de nouveau, on nous en reparle sans qu'on ne puisse l'avoir alors que c'était peut être l'endroit idéal pour en discuter et en débattre.

On nous signale qu'elle a été remise au Chef de groupe PS et qu'il est chargé de la distribuer aux autres Chefs de groupe. Déjà, nous nous étonnons sur cette méthode un peu particulière de faire

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

circuler l'information alors que nous avons des Services provinciaux qui sont compétents pour ce faire.

Cette motion n'arrive toujours pas. Ni mardi, ni mercredi, ni aujourd'hui malgré les demandes que nous réitérons en interne dans notre groupe. C'est finalement en rentrant dans cette salle que nous avons dans les mains cette fameuse motion que nous découvrons et qui pour nous n'est pas complète, est lacunaire et pour laquelle nous pourrions et nous aimerions y participer pour pouvoir rédiger quelque chose de plus concret.

Quant au fond, bien sûr, nous ne pouvons que partager, je pense que l'ensemble des groupes ici dans cette Assemblée partage le fait de vouloir avoir plus de régulation sur les marchés des produits laitiers, sur la réinstauration de quotas plus contraignants que ceux qui ne sont actuellement et non pas de tendre vers leur disparition tel qu'il est prévu à l'horizon 2014.

Bien sûr nous avons vu et entendu le discours de Monsieur MESTREZ à la foire agricole de Battice où il signale qu'il y a des aides complémentaires qui ont été établies, notamment un CD en langue allemande avec un crédit de 2.200 € qui a été alloué ainsi que des analyses qui ne seront pas facturées et qui représentent une non rentrée pour la Province de 8.000 €.

Pour nous ce n'est pas suffisant. Mercredi dernier, à Ciney, vous l'avez sans doute vu, des agriculteurs ont versé plus de 6 millions de litres de lait. Cela représente à la valeur du marché 1.200.000 €.

Ce geste extrêmement fort, poignant, doit être le signal pour convaincre les derniers réticents qu'il faut agir et pas simplement compatir.

Depuis plusieurs mois, les agriculteurs tirent les sonnettes d'alarme par différents types de manifestations constructives mais devant le mutisme des Autorités européennes et devant la situation catastrophique de certains, ils sont obligés d'augmenter l'intensité de leurs actions jusqu'à préférer jeter leur lait plutôt que de le vendre à perte.

Cette action fait des émules puisque dans plusieurs pays, des déversements de lait commencent à avoir lieu. Ce lundi ce ne sont pas moins de 25 millions de litres qui ont été versés dans l'Union Européenne dont des épandages à Sprimont et à Hombourg dans notre province.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

Le groupe CDH-CSP demande que le Collège prenne conscience de la difficulté extrême que traversent nos exploitants laitiers dans notre province. Je le rappelle, plus de 40 % de l'ensemble de la production wallonne de lait y est produite.

A l'instar de la décision de la Province du Brabant Wallon, pourtant une province nettement moins productrice de lait que la nôtre ou à l'initiative de la Commune de Dour nous demandons que la Province de Liège prenne une série de mesures concrètes pour aider les producteurs laitiers.

Voici quelques pistes qui sont issues et qui se restreignent au sein des compétences provinciales : créer une route des produits laitiers ou des fromages ; promouvoir l'action « Lait Ecole » dans l'enseignement scolaire provincial en incitant les écoles à s'approvisionner dans les fermes de la province ; créer une action « Produits laitiers, produits de qualité » avec la mise sur pied d'un stand proposant un éventail de produits laitiers réalisés dans notre province à chaque déplacement de celle-ci dans les différentes communes ; promouvoir les achats locaux de produits dans les fermes de la province de Liège (cantines scolaires, Administration provinciale, réunions du Collège, réunions du Conseil).

Pourquoi pas envisager d'investir dans les distributeurs de lait automatiques pour favoriser la filière courte, comme on a pu en voir fleurir quelques uns, dont un à Ster dans la Commune de Stavelot.

Créer un stand des produits laitiers de la Province de Liège qui serait présent lors des futurs Marchés de Noël organisés dans les différentes Communes de notre Province.

Intervenir dans les frais de tenue de comptabilité agricole. Nous faisons également partie de l'Euregio. Pourquoi ne pas se réunir rapidement et en discuter avec nos collègues des autres Provinces ou Land qui ne partagent pas toujours notre avis.

La Province du Brabant Wallon a décidé d'allouer un budget complémentaire annuel de 130.000 € en plus du budget provincial déjà alloué à l'agriculture, il n'y a pas de raison que la Province de Liège nie les difficultés de la profession en restant à la fenêtre et aux abonnés absents. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur BASTIN. D'autres interventions ? Monsieur BECKERS. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

M. BECKERS (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers collègues.

Tout d'abord, je ne vais pas nier qu'il y a eu des problèmes de communication de cette motion. Effectivement, elle est arrivée assez difficilement jusque sur mon ordinateur mais finalement, je l'ai reçue par le biais d'un de mes collègues qui fait partie de la Commission Agriculture.

Je dois dire aussi que les Services provinciaux se sont inquiétés ce matin de savoir si j'avais reçu et m'ont proposé de me la renvoyer si jamais ce n'était pas le cas. Moi, j'ai pu dire que j'en avais pris connaissance dans des conditions qui n'étaient certes pas optimales mais enfin, j'avais pu en prendre connaissance.

Par ailleurs, disons qu'on a été invité à une réunion du Bureau tout à l'heure où on a pu s'exprimer sur le sujet et j'ai pu dire qu'effectivement je trouvais aussi que cette motion tout en ayant notre soutien parce que les choses qui y sont dites et bien, on pouvait évidemment les soutenir, que l'on estimait qu'il y avait des éléments manquants, qu'on aurait pu compléter les choses, qu'il y avait des réflexions qui s'étaient faites déjà dans le groupe sur le sujet mais j'ai proposé qu'en fait, on prolonge la discussion en Commission Agriculture prochainement.

Donc, c'est un peu ça que je souhaite dire. Je trouve que c'est un petit peu dommage que si on a exprimé ça dans un endroit qui est un endroit, je pense, le mieux choisi pour pouvoir en débattre et qu'on ait pris cette option là, que maintenant, on vienne présenter toute une série de propositions maintenant, qui je pense pourraient très bien aussi être débattues.

Je sais qu'il y a urgence évidemment, je ne le nie pas et qu'on doive se pencher très rapidement là-dessus mais je pense qu'on peut trouver ensemble des propositions à faire et compléter l'action dans le futur.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur BECKERS. Monsieur DENIS. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. DENIS (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Messieurs les Députés, Madame la Greffière.

Tout d'abord, je remercie Roger SOBRY d'avoir appuyé ma candidature comme Chef de groupe. J'ai un moment eu peur que personne ne la valide mais je suis content que ça a été fait. Merci Roger.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

J'espère évidemment assumer la fonction, la confiance que mon groupe m'a accordée, le mieux possible. En tout cas, je ferai dans cette charge, pour le mieux comme je le fais d'ailleurs pour tout autre mandat qui m'est attribué.

Comme nouveau Chef de groupe, je n'ai pas assisté à la réunion de Bureau qui s'est tenue la semaine passée puisqu'il y a eu au sein de notre groupe un changement. Il y a eu donc pendant une semaine ou deux un manquement de chef de groupe, donc je ne connais pas tout ce dossier de cette motion concernant l'agriculture et la crise du lait, crise du lait qui évidemment est un problème important et pour lequel il est important, je pense, que notre Conseil dépose une motion.

Par contre, je m'étonne, tout comme le chef de groupe du groupe ECOLO, de l'intervention du CDH puisqu'il y a une heure d'ici, j'ai pu assister à ce moment là comme nouveau Chef de groupe à une réunion du Bureau et le Chef de groupe du groupe ECOLO l'a dit où j'ai cru comprendre que la représentante du Chef de groupe CDH qui bien que lui-même n'était pas là, était d'accord avec cette motion, d'ailleurs sa signature était proposée sur cette motion, et aussi d'accord avec la proposition de continuer le débat en Commission Agricole.

Il n'y a en tout cas eu, lors de cette réunion de Bureau d'il y a une heure, pas de remarque particulière du groupe CDH quant à cette motion et la proposition qui a été faite qui, à mon sens, recueillait l'unanimité au sein du Bureau, je ne peux donc que m'étonner et je regrette de devoir faire comme première intervention une intervention qui va dans ce sens d'un non respect en ce qui me concerne, en tout cas, venant du groupe CDH, de la parole que j'avais cru qu'ils avaient donnée.

Mme LA PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Oui, Monsieur DRION. Vous avez la parole.

M. DRION (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Mes chers collègues. Je souhaite la bienvenue à mon collègue Chef de groupe MR et je regrette évidemment qu'il soit déjà sourd.

Comme Jean-Paul BASTIN l'a bien indiqué, ce texte a été découvert par Marie-Claire BINET lors de la réunion de Bureau. Elle m'a appelé à deux reprises et nous l'avons rappelée pour lui dire qu'il y avait le feu vert sur l'urgence. Nous n'avons rien dit d'autre ! La parole donnée est respectée sous le contrôle de la Présidente.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

Mme CHEVALIER, Député (de son banc).- Donc, vous signez la motion !

M. DRION (à la tribune).- L'urgence, Madame la Députée, vous êtes aussi sourde que votre nouveau Chef de groupe ! Cela étant, sur le fond, je pense que quand il y a une motion sur un sujet aussi essentiel et autant d'actualité, si l'on veut s'enfermer dans un texte insipide, incolore et presque inodore, vous ne défendez pas les producteurs de lait, nous demandons certes la poursuite des actions des activités, nous demandons aux Députés de prendre à bras le corps cette problématique, nous formulons des propositions, c'est notre devoir et notre responsabilité.

Le débat est européen et fédéral. Au niveau de la Région, les responsabilités sont assumées.

J'ai dit.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur le Député. Vous avez la parole Monsieur le Député.

M. MESTREZ, Député (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Ma surprise. Ma surprise, encore que ! La vérité est que j'ai ici avec moi, ici présente, sans aucune difficulté, la motion que le parti socialiste propose à tous ses élus partout dans les Communes, dans les Provinces, elle est là mais qu'il me paraissait que le propos était suffisamment important pour ne pas en faire une querelle partisane mais pour chercher le consensus entre nous.

C'était d'ailleurs la position de mes amis du Collège et la proposition a été de dire : attend, on va essayer, pour avoir le consensus, d'avoir une motion des Chefs de groupe.

A partir de là, j'aurais pu m'arrêter. Je ne suis pas Chef de groupe. Je n'ai pas de relation privilégiée avec les Chefs de groupe, même si j'ai des relations fraternelles avec nombre d'entre eux, ça c'est autre chose. Mais structurellement, politiquement, je n'ai pas de relation privilégiée avec les Chefs de groupe.

Mais, pour faire avancer le schmilblick, avec les Services Agricoles, on fait une pièce à casser, une base. On prend langue avec les organisations d'agriculteurs et c'est eux qui demandent ou qui suggèrent que l'orientation soit une motion adressée à l'Europe.

Donc, on fait une pièce à casser et moi j'ai un Chef de groupe, vous je ne sais pas mais chez nous c'est comme ça.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

Donc, je transmets la pièce à casser au Chef de groupe de mon parti en lui demandant de prendre contact avec les autres Chefs de groupe et de voir ensemble comment, et je dis bien c'est une pièce à casser, faites la évoluer.

On est vendredi. On se voit aux Fêtes de Wallonie par exemple. J'en touche un mot ou j'essaye d'en toucher un mot rapidement au Chef de groupe du CDH qui n'a pas l'oreille à ce moment là, je m'en rends compte mais je ne lui reproche pas. Nous avons peut être d'autres sollicitations.

M. PIRE, Député (de son banc).- Ah, c'est une histoire de sourds !

M. MESTREZ, Député (à la tribune).- Je m'en ouvre donc à un autre élu du CDH, vendredi 18 heures en lui disant : écoute, voilà, prépare un texte sur un projet de motion, je l'ai transmis à mon Chef de groupe, je lui ai demandé de prendre contact avec les autres Chefs de groupe et de voir comment on peut faire évoluer ce texte, c'est une pièce à casser. Il est 18H30, vendredi de la semaine dernière.

Ledit Conseiller me dit : tiens, moi je n'aurais pas fait comme ça, disons toute la vérité, même plus que ça, un peu irrité, il me dit : mais enfin pourquoi tu joues comme ça, pourquoi tu ne l'adresses pas toi-même directement à l'ensemble des Chefs de groupe ? Mais parce que a priori je ne m'en sens pas autorisé, en tout cas je n'ai jamais fait ça.

Et dès lundi matin, huit heures, j'ai un contact avec mon Chef de groupe, je dis : est-ce que tu as transmis ? Ecoute qu'il me dit, non, pas encore vraiment. De sorte qu'à neuf heures, ma secrétaire, a ma demande, l'a transmis en direct aux Chefs de groupe, lundi neuf heures. Mais il semblerait qu'il y a des problèmes de communication, voire des problèmes d'informatique.

(Tumulte)

En tout cas, je regrette qu'il y ait eu éventuellement un problème de communication, je relève quand même avoir reçu du même Conseiller du groupe CDH un coup de téléphone en direct me disant : écoute, est-ce que ton projet de motion, est-ce que c'est bien pour jeudi ? C'était avant-hier. Il ne me dit pas : je n'avais rien du tout, et moi je déduis de son coup de fil que manifestement, vu qu'il est un des spécialistes de la matière, son Chef de groupe lui a transmis l'objet pour voir ce qu'il en pense.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

Ca, c'est ma traduction puisqu'il ne me dit pas : on n'a rien reçu. C'est vrai que c'est difficile de me joindre, je n'ai pas de téléphone, je n'ai pas d'e-mail, pas de fax, de secrétariat, donc voilà.

M. DEFAYS (de son banc).- Je n'avais rien du tout !

M. MESTREZ, Député (à la tribune).- Donc, je regrette. Excusez-moi, je regrette que maintenant, on pinaille sur des problèmes de procédure pour ne pas vouloir s'associer à quelque chose où notre Conseil provincial, me semble-t-il, pourrait facilement être unanime.

Je regrette d'autant plus quand j'entends les propos de Monsieur BASTIN, et leur caractère foncièrement, volontairement et malhonnêtement réducteur.

Et donc, qu'est ce que j'ai annoncé : 2.200 € pour un CD en langue allemande, c'est faux, je ne l'ai pas annoncé, je n'en ai pas parlé, il fallait être là, et une aide de 8.000 €.

Et de nous opposer ça au Brabant Wallon qui fait, lui hein, il fait fort bien lui, la nouvelle Province. D'ailleurs, s'ils ne savent pas mobiliser les moyens pour faire quelque chose avec le peu qu'ils font toute l'année, on se demande bien qui pourra en mobiliser.

Voilà un tableau, parce que j'avais évidemment prévu le coup, qui compare ce que propose le Brabant Wallon, pour un total de 130.000 € et ce que propose à côté et ce que fait déjà, parce que ce n'est pas nouveau ce qu'ils proposent, ils remettent dedans ce qu'ils font déjà, il y a très peu de nouveau.

Donc, nous, on arrive à 298.000 € pour les mêmes actions qu'eux. Et encore, il faut savoir que dans nos opérations, quand nous faisons les analyses de fourrages, des analyses de sols etc, quand on compare le coût, mais vous allez me dire... non ça va, vous allez m'obliger à dire des choses que je n'aurais pas voulu dire devant le Député en charge du Budget.

Quand on voit le prix de revient d'une analyse, et ce qu'on demande aux agriculteurs, 9 € pour une analyse de fourrage et 7 € pour une analyse de sol, prélèvements compris, et bien la différence entre le coût et la recette est de 737.000 €.

Un membre du groupe CDH-CSP (de son banc).- Oui, c'est compté mais ce n'est pas pour aider les laitiers...

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

M. MOTTARD, Député (de son banc).- Ah non ! Laissez parler le Député !

M. MESTREZ, Député (à la tribune).- Oui, vous avez raison, c'est pour aider tous les agriculteurs, y compris les laitiers. Les 700.000 € ce n'est pas que pour les laitiers, qui sont 1.000, c'est pour l'ensemble de nos agriculteurs qui sont 4.000 et c'est vrai, je rappelle, on fait un travail de fond, à notre niveau, au niveau de ce que nous pouvons faire pour essayer d'aider les agriculteurs à minimiser les coûts, minimiser les intrants, à avoir une gestion la plus performante possible, c'est notre Service, par exemple de comptabilité.

Il faut savoir que sur les 4.000 agriculteurs de notre province, il y en a à peu près 1.200 qui tiennent une comptabilité et les autres qui n'en tiennent pas.

On essaye donc d'accompagner l'évolution de ces entreprises vers plus de performances. On essaye par les essais de céréales, par les essais de semences, de leur proposer des cultures les plus performantes possibles et les moins coûteuses possibles. On essaye de les accompagner dans de la diversification biomasse, commercialisation courte, bio, c'est des moyens de leur apporter une valeur ajoutée supplémentaire.

C'est un travail de fond qui ne répond pas à la crise de maintenant, je l'entends bien, c'est un travail de fond. Et qu'est ce qu'on fait nous ? On a dit : qu'est ce qu'on peut faire de plus ? Une entreprise laitière en crise, elle risque aujourd'hui de rogner sur les frais d'une analyse de terre, sur les frais d'une analyse de céréale, et bien on a dit : on les offre. Pendant la crise et jusque mai 2010, on les offre.

Alors, riez, rigolez, dites : ça ne fait que 8.000 €. Et bien cela dépend comment on compte. Si on compte ce que cela coûte, cela fait 43.000 €.

Si on compte la recette qu'on n'aura pas, c'est 8.000 €. Si on compte ce que cela coûte, c'est 43.000 €. Et on leur a dit : écoutez, ceux d'entre-vous qui sont en difficulté, nos Services de comptabilité sont là, ce sera gratuit. Adressez vous et vous serez servis.

Comme la plus belle fille du monde, hein, moi je ne sais offrir que ce que j'ai. Donc on offre nos services et on ne peut pas aller beaucoup plus loin. Ce n'est pas moi qui le dis.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

Avant-hier, il y avait interview des Députés nouvellement installés de l'Arrondissement de Verviers et si vous avez lu ce que dit Monsieur Elsen, que vous devez sans doute connaître, il dit : objectivement, le seul vrai levier significatif se situe en Europe. Mais c'est évident qu'ils sont en droit d'attendre de nous que nous soyons les relais. C'est ce que je proposais aujourd'hui. Dans une motion qui n'est pas si insipide et si insignifiante que ça Monsieur DRION, parce qu'encore une fois, c'est facile de le dire mais je peux vous citer et vous sortir toute une série de phrases qui sont très claires dans ce projet de motion. Si vous l'aviez voulu moins insipide, vous auriez pu être plus proactifs et demander qu'on la renforce.

Je n'ai pas l'impression que c'est votre objectif. Votre objectif c'est de vouloir vous singulariser, alors adressez vous à quelqu'un d'autre que moi car mon nom c'est MESTREZ, c'est pas LUTGEN !

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Monsieur le Chef de groupe. Vous avez la parole Monsieur GEORGES.

M. GEORGES (à la tribune).- Et bien alors, Madame la Présidente, me permettez-vous de faire une mise au point quant à la communication ou la non communication ?

Je pense que je peux dire la vérité de cette tribune. Monsieur le Député, tout d'abord, vous n'avez pas à regretter. Effectivement durant le week-end j'ai reçu un projet de motion.

J'ai essayé vainement d'envoyer ce projet de motion aux Chefs de groupe. J'ai dû simplement reprendre une habitude que l'on a un peu abandonnée, c'est-à-dire imprimer en autant d'exemplaires qu'il y a de groupes au sein du Conseil et donc, j'ai transmis lors des Commissions de lundi et mardi, les documents papier tout d'abord pour le groupe MR à Monsieur Jean-Claude JADOT ici présent, et qui tout de suite a réagi au texte de base parlant notamment des céréaliers et je remercie Monsieur le Conseiller.

J'ai également transmis ce document à Monsieur André GERARD, c'est un peu difficile mais nous l'avons quand même fait et pour le groupe CDH, lundi ou mardi, j'ai transmis ce texte à Monsieur Alain DEFAYS.

Conclusion de cette mise au point c'est que je pense que la communication passe merveilleusement bien au sein du groupe MR, au sein du groupe ECOLO et au sein du groupe PS.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

Quant à la communication au sein du groupe CDH, je ne me permettrais pas d'en faire le moindre commentaire. J'ai dit Madame la Présidente.

Madame LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Monsieur DEFAYS.

M. DEFAYS (de son banc).- Madame La Présidente, de mon banc si vous me le permettez.

Je ne suis le facteur ni du Chef de groupe socialiste ni du Député provincial en charge de l'Agriculture alors que dans notre Institution, il existe des canaux de communication parfaitement rôdés à cet effet. Je vous remercie.

Mme CHEVALIER, Député (de son banc).- Il est tellement plus facile de respecter les cadeaux et de ne pas se préoccuper des producteurs de lait ...

M. DEFAYS (de son banc).- On s'en préoccupe tous les jours Madame la Députée !

Mme LA PRESIDENTE.- Voilà, nous n'allons pas polémiquer, les choses... Oui, Monsieur DRION et puis ce sera terminé parce que l'on va polémiquer comme cela pendant des heures : qui a communiqué, qui n'a pas communiqué. Le résultat est là de toute façon. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. DRION (à la tribune).- Quelques instants si vous me le permettez. S'étendre sur la procédure de communication bonne, moins bonne ou mauvaise, telle n'était pas du tout la portée des interventions que nous souhaitions.

L'objectif, il est de prendre certainement une attitude au niveau de la Province de Liège. Le débat « communication », il était au niveau de la signature du document. Je pense que si vous ne l'avez pas compris, je le réitère.

L'urgence, elle est là. Nous n'avons aucun intérêt à avoir une quelconque division politique politicienne sur un sujet qui touche dramatiquement bon nombre de citoyens de la province.

Reprocher aujourd'hui de formuler des propositions pour aller plus loin alors que dans le même temps, le Député rapporteur rappelle ce que la Province fait depuis un certain nombre d'années dans certains secteurs de l'agriculture, peut être pas dans tous, la synthèse ne pourrait elle pas être de dire : nous sommes des femmes

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

et des hommes un peu responsables, au terme de ce Conseil, la Commission de l'Agriculture se réunit, améliore le texte et reçoit mandat du Conseil pour améliorer ce texte et a mission de diffuser un texte qui reçoit l'accord de toutes et de tous, en visant certes l'Europe en priorité mais en évoquant quand même quelques pistes d'actions concrètes qui ne doivent pas faire l'objet d'une décision ponctuelle et immédiate mais qui va faire l'objet d'une réflexion au niveau de l'Exécutif et demain, du Conseil provincial. Proposition constructive.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. Monsieur le Député ?

M. MESTREZ, Député (de son banc).- Je pense de mon banc. Merci d'avoir une proposition constructive, je la reçois bien volontiers parce qu'il me semble effectivement que le sujet le mérite.

Puis-je faire une contre proposition, voir si elle pourrait vous agréer ? Je crains que ce ne soit pas aussi simple, tout à l'heure, dans quelques minutes d'essayer d'improviser un accord sur des choses dans lesquelles s'expriment beaucoup de sensibilités personnelles. L'un est plus sensible à ceci, l'autre est plus sensible à cela et je crains l'accord difficile.

Est-ce que la proposition de Monsieur BECKERS à laquelle je me rallie bien volontiers et au-delà de cette motion, nous devons continuer le travail pour essayer d'ajouter des pistes en deuxième Commission, cela je la relaye et je l'agrée bien volontiers. J'ai prévu de réunir plusieurs fois la seconde Commission comme suite à nos séances thématiques, dans une discussion libre et sans véritable ordre du jour.

Un des points de la Commission pourrait être qu'on reçoive des propositions complémentaires, des propositions d'actions, Monsieur BASTIN en a énuméré quelques uns. Il y en a d'autres qui avaient été proposés, j'en ai encore d'autres dans ma besace et nous pourrions échanger calmement dessus et sur base d'une procédure plus productive de résultat. Ce qui ne nous empêcherait pas d'avoir un accord entre nous aujourd'hui sur un texte que je suppose tout le monde a reçu maintenant mais qui quand même est relativement clair sur ce que me semble-t-il nous rassemble, estime urgent de mettre en place un mécanisme, quotas ou autres susceptibles d'ajuster l'offre et la demande de manière telle que les prix garantissent une rémunération suffisante aux producteurs.

Quand on a dit ça, il me semble qu'on a dit tout ce qu'ils demandent et quels qu'ils soient qui font la grève ou ceux qui ne la font pas, j'ai ici le texte de la Confédération Européenne des

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

Producteurs de Lait, j'ai leurs revendications ici, je peux vous en lire des extraits et vous verrez que ça va fort dans le sens de la motion qui vous est proposée aujourd'hui en ce qui concerne, en tout cas, nos responsabilités provinciales.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Oui, Monsieur DRION.

M. DRION (de son banc).- Pour ne pas prendre toute la soirée... Est-il inconvenant d'ajouter que la deuxième Commission du Conseil provincial sera réunie rapidement afin d'analyser toute proposition adéquate ?

M. MESTREZ, Député (de son banc).- Pas du tout, je sors mon agenda !

Mme LA PRESIDENTE.- C'est un fait que c'est une proposition qui a été faite au Bureau mais si le fait de l'incérer dans le texte qui agréé tout le monde, nous n'allons justement pas y passer toute la journée et la soirée. Est-ce que ça peut agréer tous les Chefs de groupe ? Oui, oui, oui, oui. Je vous remercie

Voilà, cette motion avec la rajoute sera envoyée aux personnes qui ont été citées tout à l'heure. Je vous remercie.

VI.- Discussion et vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 08-09/194 : Modification n°12 de la représentation provinciale au sein de diverses sociétés et associations : remplacement de MM. Pascal ARIMONT, Karl-Heinz BRAUN, Philippe DODRIMONT et Eric JADOT, démissionnaires

Mme LA PRESIDENTE. - Point 4 de l'ordre du jour (document 08-09/194). Il a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil qui s'est tenu aujourd'hui et c'est M. FOCCROULLE qui va nous faire part des conclusions de la Commission. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. FOCCROULLE, rapporteur (à la tribune). - Merci Madame la Présidente. Je ne serai pas très long, simplement pour vous dire que le Bureau a examiné la situation liée au départ de nos collègues vers d'autres lieux parlementaires et a procédé à leur remplacement dans le cadre de leurs mandats dérivés et ce, à l'unanimité.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Je vous remercie.

Document 08-09/195 : Modification n° 13 de la représentation provinciale : remplacement de M. Marc FOCCROULLE, démissionnaire de certains de ses mandats dérivés.

Mme LA PRESIDENTE.- Point 5 de l'ordre du jour : document 08-09/195. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil de ce jour. J'invite le rapporteur, M. BECKERS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BECKERS, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues. Il s'agissait de pourvoir au remplacement de Monsieur Marc FOCCROULLE, démissionnaire de certains de ses mandats dérivés : Centre de Réadaptation au Travail d'Abée Scry, Administrateur et Délégué à l'Assemblée général ; Hesbaye - Meuse - Condroz - Tourisme, Administrateur ; Association pour la gestion de Château de Jehay, Administrateur ; Wallonia Nostra, Administrateur et Centre Culturel de Braives-Burdinne, Administrateur.

Les propositions sont les suivantes : Monsieur Vincent MIGNOLET au Conseil d'Administration du Centre de Réadaptation au Travail d'Abée Scry et Madame Anne-Marie PERIN à l'Assemblée générale. Madame Isabelle ALBERT au Conseil d'Administration d' Hesbaye - Meuse - Condroz - Tourisme ; Madame Isabelle ALBERT au Conseil d'Administration de l'Association pour la gestion du Château de Jehay ; Monsieur Michel LEMMENS comme Administrateur à Wallonia Nostra et Monsieur Vincent MIGNOLET comme Administrateur au Centre culturel de Braives-Burdinne.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

Il n'y a eu aucune question ni intervention sur le sujet et c'est donc par consensus que le Bureau vous propose d'adopter la présente motion.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/178 : Société Coopérative Intercommunale TECTEO - Création d'une filiale ENERGIE - Augmentation de participation dans le capital d'INTERMOSANE - Modification statutaire - Assemblée générale extraordinaire du 25 septembre 2009.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 6 de l'ordre du jour : document 08-09/178. Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission. J'invite le rapporteur, M. BOURLET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BOURLET, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Chers Collègues.

Voici le rapport de la première Commission concernant l'Assemblée générale de TECTEO, Assemblée générale extraordinaire, pardon.

Le Président donne la parole à une représentante de la S.A. TECTEO. Cette dernière explique que le Conseil d'Administration a décidé la création d'une filiale notamment pour les activités de production d'électricité.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

Créer ce secteur au sein de TECTEO allait poser d'importants problèmes notamment au niveau de l'ISOC, c'est l'impôt des sociétés.

Il s'agira d'une S.A. dont le capital de base correspond au minimum légal. Pour le personnel de TECTEO, il n'y aura pas de transfert.

Elle insiste également sur le fait que des activités nouvelles vont être créées, exemple : audit énergétique.

Pour la création de cette filiale, une Assemblée générale est donc nécessaire. Il s'agit prioritairement d'une décision de principe, mais également de modifier l'objet statutaire de la société.

La responsable répond à de nombreuses questions, notamment Eoliennes : oui, la création et l'installation d'éoliennes sont prévues car la nouvelle société sera impliquée dans toute énergie nouvelle renouvelable. Il s'agit d'un héritage de la SOCOLIE.

Participation à 100 % : non, il y aura de toute façon un deuxième associé pour répondre aux exigences légales même si celui-ci sera tout à fait minoritaire (1 ou 2 %). Par exemple, une commune.

Autre question concerne TECTEO et son imposition globale à l'ISOC. Il est répondu qu'effectivement, si ces nouvelles activités avaient dû être créées au sein de TECTEO, l'impôt des sociétés se serait appliqué à toutes les activités de TECTEO.

En ce qui concerne le personnel, il y aura probablement des engagements, mais certainement avec un autre statut que celui actuellement appliqué à TECTEO. La responsable n'avait pas d'information plus précise à ce sujet.

Un second responsable de TECTEO explique alors la procédure en insistant sur le fait qu'il était impératif d'isoler l'activité vu la loi énergie.

Il déclare que le choix de la S.A. était préférable à celui d'une intercommunale car une certaine souplesse était nécessaire.

Augmentation de capital : il explique l'historique, les raisons et la méthode par étapes de la prise de participation dans INTERMOSANE.

La proposition est acceptée par 11 oui et 4 abstentions.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Mme GOFFIN.

Mme GOFFIN (à la tribune) - Merci Mme la Présidente. M. MESTREZ, voilà. Le rapport que nous venons d'entendre reprend une partie des questions que nous avons posées en commission lundi mais les réponses à l'heure actuelle ne nous permettent pas de délibérer en toute connaissance de causes.

Pouvez-vous nous éclairer, par exemple, sur le calendrier des opérations et notamment le début des activités ? Le statut du personnel engagé par la filiale ? Le nombre de personnes de TECTEO susceptibles de travailler pour la filiale ? Et au niveau du plan financier, on vient de le dire, les réponses n'étaient pas très précises donc si vous pouviez nous éclairer ça nous permettrait de pouvoir voter.

Merci beaucoup.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme GOFFIN. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? M. MESTREZ, oui.

M. MESTREZ, Député provincial (de son banc). - Je suis quand même surpris. Nous avons la Directrice générale adjointe, nous avons le Directeur financier, pour répondre aux questions donc dire que l'on ne pouvait pas avoir de réponses précises, je suis surpris mais il y a sans doute encore mieux je pense que le Président de TECTEO pourra y répondre.

Mme LA PRESIDENTE. - Je pense aussi. Monsieur le Président, si vous pouviez venir à la tribune pour apporter une réponse au questionnement de Mme GOFFIN. Vous avez la parole M. le Député.

M. GILLES, Député provincial-Président (à la tribune). - Je vous assure de ma disponibilité Présidente.

Mme LA PRESIDENTE. - Je n'en doute pas.

M. GILLES. - Ecoutez, je veux bien concevoir que puisqu'il s'agit d'une Assemblée dite extraordinaire c'est peut-être un peu particulier mais généralement, on avait l'habitude de ne pas importer le débat en assemblée quand nous avons la chance, l'honneur et l'avantage en tant qu'actionnaire largement majoritaire, je rappelle 62 %, d'avoir une représentation claire, nette et assurée dans tous les organes de ladite société, que ce soit au Conseil d'Administration et plus particulièrement peut-être au Bureau

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

Exécutif de celle-ci.

Quoiqu'il en en soit et pour que nul ne l'ignore, je pense que le rapport qui a été fait le Commissaire et précis sur ce sujet à tout le moins.

En effet, la création d'une filiale s'imposait pourquoi ? D'une part, parce que tout le monde nous presse depuis longtemps de nous occuper, de nous préoccuper d'énergie renouvelable, d'énergie verte de cogénération et je ne vais pas énumérer ici toutes ces matières énergétiques mais bien évidemment cela ne se fait pas comme d'un seul coup de claquements de doigts, il fallait y réfléchir et y réfléchir c'était certainement avoir l'envie d'être volontariste en la matière mais avec les précautions d'usage et notamment, cela a été rappelé, de ne pas inoculer l'impôt des sociétés dans la maison mère qui est une intercommunale et donc, si je ne m'abuse article 97 de l'impôt sur les revenus est exempté d'impôts.

Voilà la raison pour laquelle, il fallait isoler cela. Je rappelle que nous en avons décidé unanimement au Conseil d'Administration d'ailleurs. Donc tous partis confondus. Au-delà de ce besoin ressenti de nous déployer au niveau de l'énergie renouvelable pour ce qu'elle représente dans nos esprits. Il y avait aussi l'incitation qui nous a été communiquée par une étude notamment du plan Mc KINSEY, dont aussi les termes ont été adoptés à l'unanimité du Conseil d'Administration. Lequel disant, compte tenu de la conjoncture des difficultés, je peux en parler pendant deux heures si vous voulez mais de manière résumée, qu'il convient d'oublier au niveau de l'organisation de TECTEO, maison mère.

Il serait important de pouvoir diversifier les métiers notamment dans un domaine qui est connexe par rapport à l'activité de base pour faire en sorte que l'on puisse donner du travail à ceux qui, selon le plan Mc KINSEY, sont considérés comme équivalents temps plein excédentaires.

Donc voilà deux raisons au moins majeures pour créer cette société filiale, pour la créer en dehors forcément de la maison mère pour les raisons que je viens d'évoquer et par surcroît de ne pas oublier en cours de route qu'il s'agit bien d'intentions pures puisque la société filiale l'est à 100 % donc par conséquent, j'ai entendu aussi évoqué dans le rapport du Commissaire, mais là cela ne m'apparaît pas très clair, donc je vais préciser ce qu'il en est, il n'y a aucun transfert de membre actuellement présent, qu'il soit statutaire ou contractuel de TECTEO, dans cette société que nous allons créer demain.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

En réalité, nous confierons du travail à ces personnes que je viens d'évoquer aujourd'hui mais lesquelles, qu'elles soient statutaires ou contractuelles, resteront ben entendu employées par TECTEO et rémunérées par TECTEO, mises à disposition par priorité plutôt que d'aller embaucher des gens ou des sous-traitants que nous ne connaissons pas bien entendu par cette filiale.

Pour le cas où nous aurions d'autres activités encore à déployer qui susciteraient du personnel nouveau et non encore connu et dans sa spécification, dans son profil et dans la hauteur de la nature du besoin et bien, forcément après avoir satisfait, je dirais la garantie de l'emploi, sans le dénaturer, des employés immédiatement issu de TECTEO, c'est évident qu'on se tournera vers d'autres et, qu'à ce moment là nous sommes dans un système, ne l'oublions pas, parfaitement concurrentiel.

Nous ne sommes pas dans un métier ni dans des métiers qui sont monopolistiques, par conséquent, il faut se mesurer, en anglais on appelle ça le 'benchmarking', aux concurrents qui existent déjà et ceux qui se présenteront devant nous et si nous voulons avoir la chance de conquérir quelques parts de marché, il faut évidemment se battre avec les mêmes armes que eux donc séparons bien deux problèmes, il n'y a pas de collusion, je dirais avec TECTEO qui serait dégradée, transféré, les agents ne seront pas transférés qui sont à TECTEO aujourd'hui, qu'ils soient statutaires ou contractuels, ils seront toujours employés même s'ils sont mis à disposition contre facture à la filiale et pour le surplus, quand on devra engager d'autres personnes pour d'autres métiers que nous ne connaissons pas ici pour l'instant, on va d'abord tout simplement commencer par engager, je dirais des très hauts niveaux qui vont nous permettre, suivant les conseils de MC KINSEY, de nous dégager des pistes.

Vous savez, il ne suffit pas du jour au lendemain de décider « on va faire ça » non il faut savoir ce qu'on va faire précisément, établir des plans de batailles, dire combien il faudra de personnes, pour faire quoi, avec quel profil et ce sont d'abord ces premiers là qui vont nous faire ces projets là et puis nous les soumettrons et puis nous enclencherons la manœuvre. Donc voilà, on ne sait pas mettre la charrue avant les bœufs.

J'espère Mme la Présidente avoir répondu aux questions qui se poseraient, avec je pense clarté. Je reste toujours disponible au cas où il faudrait compléter.

Mme la PRESIDENTE. - Merci. Oui Mme GOFFIN.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

Mme GOFFIN (à la tribune).- Je suis surprise puisque tout ce que vous venez de nous dire maintenant c'est ce que nous avons entendu lundi. Les questions que j'avais posées il y a quelques minutes restent toujours sans réponse donc voilà.

J'entends bien tout ce que vous venez de nous dire puisqu'on nous l'a effectivement bien exposé lundi, vous avez entendu comme moi le Commissaire qui expliquait qu'une série de questions restaient peu précises. J'ai reprécisé ici les questions pour que vous les entendiez bien et je n'ai toujours pas les réponses à ces questions.

M. GILLES (de son banc). - Mme le Présidente. Pour être bref et sans polémiquer.

Je vais répéter ce que je viens de dire. Nous avons une représentation fort importante du Conseil provincial qui se trouvent dans les instances, en ce compris au plus haut niveau, au Bureau Exécutif, donc vous pouvez interroger votre Chef de Groupe qui est quand même membre du Bureau Exécutif.

Je pense qu'il en sait autant que moi sur le sujet et je ne pratique pas la langue de bois. Nous travaillons ensemble, me semble t'il, tous partis confondus et même ceux qui ne sont pas ou ne sont plus au Bureau Exécutif, pas de mon chef mais de la clé Dhondt, nous transmettons l'information au niveau du Conseil d'Administration et je le répète, on ne saurait pas dire à l'heure actuelle les projets précis que nous allons mettre en œuvre puisque que nous créons une société qui nous permettra de les mettre en œuvre et pour cela nous allons chasser notamment des têtes pensantes qui vont nous proposer des pistes. Nous allons voir si elles tiennent la route et si elles nous plaisent politiquement, au sens noble du terme, si financièrement, nous en avons les moyens et là-dessus nous construisons des plans financiers pour les mettre en œuvre. Notamment par rapport aux agents qui seront par ailleurs SA certes mais filiale à 100% de TECTEO donc 62 % majoritaire la Province de Liège.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Député. Je pense que nous allons pouvoir passer au vote.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/179 : Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux (CILE) scrl - Projet de fusion par absorption de la Caisse des Pensions et de Secours du Personnel de la Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux (CILEX) sa - Assemblée générale extraordinaire du 1^{er} octobre 2009.

Mme LA PRESIDENTE. - Point 7 de l'ordre du jour (document 08-09/179). Il a été soumis à la première Commission et c'est Mme BLAISE qui s'est chargée de rédiger le rapport. Vous avez la parole Mme BLAISE.

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune).- Rassemblée ce lundi 21 septembre, la première commission a eu le très grand plaisir de réentendre le Directeur du développement de la CILE ; au sujet de ce projet de fusion par absorption de la CILEX par la CILE.

En effet, celle-ci nécessite deux étapes, la première réalisée en avril, consistait à racheter la totalité des actions CILEX via la caisse de pensions, et maintenant que la CILE est propriétaire de CILEX, elle peut la réintégrer en son sein c'est donc le sujet de ce point. Il souligne que la tutelle régionale a, par la voix de son nouveau ministre des affaires intérieures, déjà approuvé la première étape du processus.

Quatre questions ont été posées : une première, par analogie avec le dossier précédent, s'inquiétait d'une possible répercussion d'une activité de production qui impliquerait la soumission de l'ensemble des activités de la CILE à l'impôt des sociétés. Mais en fait la CILE ne compte pas faire de la production. La seule activité commerciale de la CILEX, qui consistait à vendre des fontaines à eaux, a été clôturée.

La deuxième portait sur la valeur comptable de la CILEX qui est de 4 millions d'euros hors TVA.

La troisième avait trait au personnel éventuel de la CILEX. Celle-ci employait effectivement 4 personnes : 2 agents commerciaux qui ont été licenciés ainsi qu'un agent technique et un administratif qui ont eux été intégrés à la CILE.

Enfin, les débouchés possibles évoqués au mois d'avril ont

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

été abordés dans une quatrième question. Ils sont de l'ordre de trois :

- La mutualisation du service de mise à disposition de berlingots d'eau potable lors d'incidents de distribution. Des conventions sont en voie d'être signées avec les intercommunales voisines qui intègrent les frais de fonctionnement de base mais aussi les investissements à venir.
- La coopération au développement. Un dossier de candidature a été remis à l'UNICEF.
- Mise à disposition gratuite d'un berlingot de 10 litres à tous les abonnés. Et cette mesure est en voie de réalisation. Le projet de résolution a alors été approuvé par 11 pour et 4 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/180 : Société de Leasing, de Financement et d'Economies d'Energie (SLF) - Prise de participation dans la Société de Développement Liège Guillemins (SDLG) sa - Assemblée générale extraordinaire du 8 octobre 2009.

Mme LA PRESIDENTE. - Point 8 de l'ordre du jour (document 08-09/180). Il a été soumis à l'examen de la première Commission et le rapporteur en est M. KLENKENBERG. Vous avez la parole M. KLENKENBERG.

M. KLENKENBERG, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente, votre première Commission s'est réunie ce 21 septembre pour analyser le document 08-09/180 et a entendu notre excellente Collègue Andrée BUDINGER nous expliquer les raisons pour lesquelles la S.L.F. a pris la décision de devenir l'unique actionnaire de la société de Développement de Liège Guillemins.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

Ensuite plusieurs commissaires se sont inquiétés de la raison de ce choix, à savoir le retrait des autres actionnaires MEUSINVEST, SPI+, DEXIA et la SRWT.

Après une explication détaillée de Mme BUDINGER et du Député provincial rapporteur - à savoir que la SDLG, société anonyme de droit public, connaît des difficultés au niveau de son actionnariat dès lors que sa composition n'est pas conforme au décret du 30 avril 2009, on peut dès lors résumer la situation par un recadrage des activités de l'ensemble des actionnaires.

Aussi votre première commission vous propose-t-elle, par 11 voix pour et 4 abstentions, d'adopter le projet de résolution qui vous a été transmis.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution à l'unanimité.

Document 08-09/181 : Participation de la Province de Liège à l'Association sans but lucratif « Préhistosite de Ramioul ».

Mme LA PRESIDENTE. - Point 9 de l'ordre du jour (document 08-09/181). Il a été soumis à l'examen de la septième Commission et c'est M. THEUNYNCK qui a accepté de faire le rapport. Vous avez la parole M. THEUNYNCK.

M. THEUNYNCK., rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente.

La Commission s'est réunie ce lundi pour étudier le document 08-09/181, intitulé: participation de la Province de Liège à l'association sans but lucratif « Préhistosite de Ramioul ».

Ce document fait suite à un courrier proposant à la Province

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

d'adhérer à l'ASBL en qualité de membre effectif et d'administrateur.

Le Député en charge, M. MOTTARD, informe que cette association est appelée à prendre une ampleur nouvelle et changera prochainement de nom pour devenir « Le musée de la préhistoire en Wallonie ».

Deux sièges seront dévolus à la Province. A l'Assemblée générale, les noms de Mme Ann CHEVALIER et M. MOTTARD nous sont proposés.

Un siège au Conseil d'Administration est réservé et le nom de M. MOTTARD nous est proposé.

A une question posée par un Commissaire, il est répondu qu'aucune participation financière ne conditionne l'adhésion de la Province.

C'est par sept voix pour et deux abstentions que la commission culture vous propose de marquer votre accord à la participation de la Province à l'association sans but lucratif « Préhistosite de Ramioul ».

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Mme CHRISTIAENE. Vous avez la parole

Mme CHRISTIAENE, Conseillère (à la tribune).- Oui. Monsieur le Député, juste pour vous dire que nous voterons oui mais que nous attirons votre attention sur le fait que si on accepte ici, pour ce point ci et le point suivant d'ailleurs, le futur Centre culturel de Herstal, il faudra aussi veiller à pouvoir accepter les prochaines demandes émanant du même secteur, quelques soient celles-ci.

Mme LA PRESIDENTE. - Quelqu'un souhaite intervenir.

M. MOTTARD, de son banc. - L'avenir nous le dira Mme la Conseillère.

Mme la PRESIDENRTE. Merci M. le Député. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte, à l'unanimité, ladite résolution.

Document 08-09/182 : Participation de la Province de Liège à l'Association sans but lucratif « Maison des Associations culturelles de Herstal »

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 10 de l'ordre du jour (document 08-09/182). Il a été soumis à la demande de la troisième Commission et c'est M. BRABANTS qui a accepté de faire le rapport. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. BRABANTS, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente.

La troisième Commission s'est réunie ce lundi 21 septembre.

Le point abordé est la participation de la Province de Liège à l'Association sans but lucratif « Maison des Associations culturelles de Herstal ».

Une présentation des objectifs de l'Association a été présentée en séance. Il s'agit d'une initiative de la ville de Herstal. En fait, la constitution de cette maison des associations préfigure la création d'un futur centre culturel à Herstal dicit notre Député permanent Paul-Emile MOTTARD.

En séance, un commissaire demande si la Province devra y apporter des moyens financiers. Le Député répond : « pas de moyens financiers au départ, par la suite nous les aiderons dans certains projets comparativement à ce qui a été fait dans d'autres centres culturels ; et ce dans les limites de nos moyens, nous leur apporterons notre soutien ».

Il a été proposé deux représentants à cette association tant à l'Assemblée générale qu'au Conseil d'Administration : M. Léon CAMPSTEIN et Mme Chantal GALERE.

La troisième Commission s'est ralliée par sept voix pour et deux abstentions à la proposition du Collège provincial.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte à l'unanimité ladite résolution. Je vous remercie.

Nous allons, avant de passer au point 11 de l'ordre du jour, nous allons revenir un peu en arrière. J'ai devant moi le texte corrigé de la motion, où l'on a ajouté : « par ailleurs, la Province de Liège poursuivra la réflexion sur le soutien concret et les solidarités qu'elle pourra, à son niveau et avec ses moyens, apporter aux agriculteurs et plus particulièrement aux producteurs de lait. »

Voilà, je vous demande un vote sur cette motion. Qui est pour le texte tel qu'amendé ?

Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte à l'unanimité ladite motion. Je vous remercie.

Document 08-09/183 : Modifications à apporter au statut pécuniaire du personnel provincial enseignant et assimilé (Revalorisation barémique au 1^{er} décembre 2008 et exécution du protocole d'accord 2009-2010)

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

Mme LA PRESIDENTE. - Point 11 de l'ordre du jour (document 08-09/183). Il a été soumis à l'examen de la sixième Commission, j'invite le rapporteur M. Jean-Claude JADOT qui a rédigé le rapport. Vous avez la parole M. JADOT.

M. JADOT, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente.

Chers Collègues, notre sixième Commission a examiné ce mardi 22 septembre le rapport 08-09/183 concernant les modifications à apporter au statut pécuniaire du personnel provincial enseignant et assimilé.

Ces modifications barémiques vont entraîner un coût supplémentaire à charge des finances provinciales uniquement pour le personnel non subventionné qui est à charge de la Province, un membre de notre commission souhaite savoir combien de personnes sont concernées par cette mesure.

Bien qu'il soit difficile en séance de répondre avec précision à cette question, il est estimé que cela devrait être environ 80 personnes.

Le problème des agents en DPPR (départs précédant la pension en retraite) partiel est également soulevé », puisqu'ils sont toujours en partie en service et que le montant de leur pension anticipée a déjà été fixé.

Une ventilation exacte nous sera donnée ultérieurement.

Suite à ces débats, le rapport du Collège provincial est approuvé par six voix pour et quatre abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/184 : Modifications à apporter au statut administratif du personnel provincial non enseignant ainsi qu'au règlement général organique des services provinciaux.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 12 de l'ordre du jour : document 08-09/184. Ce document a été soumis à l'examen conjoint de la sixième et de la septième Commission conjointe. J'invite le rapporteur, M. André GERARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, M. le Conseiller.

M. GERARD, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Rapport des sixième et septième Commissions conjointes réunies ce mardi 22 septembre 2009 concernant les modifications à apporter au statut administratif du personnel provincial non enseignant ainsi qu'au règlement général organique des services provinciaux, document 184.

Les modifications qu'il nous est proposé d'apporter au statut des agents concernés sont liées au souci de se conformer à la législation en vigueur.

Un Commissaire demande à éclaircir la phrase qui dit : « Le membre du personnel est tenu de s'abstenir de tout usage abusif de la procédure dans l'intention de nuire à autrui ».

Il est répondu qu'il est ici simplement question de se prémunir d'un effet d'appel et de dérives éventuelles possibles par l'utilisation inconsidérée de la procédure.

Un commissaire demande à éclaircir et à préciser la phrase : « Le Collège provincial informe le personnel des dites désignations ainsi que la procédure interne d'application en la matière ».

Par quel procédé le Collège va-t-il mettre en œuvre cette procédure de manière concrète ? Il est répondu qu'un document interne est produit et qu'il devra être porté à la connaissance de tous.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

Un commissaire précise qu'il s'agit ici de personnes non enseignantes : existe-t-il des différences entre ceux-ci et d'autres statuts existants ?

De manière générale, il semble que non mais il faudrait analyser de manière plus approfondie pour en avoir une réponse catégorique.

Sans autre question, le point fut clôturé. Votre commission s'est prononcée par quatorze voix pour, zéro voix contre et cinq absentions.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. GERARD. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non nous passons au vote. Excusez-moi M. BECKERS.

M. BECKERS (à la tribune). - Dix-neuf ce n'est pas possible.

Mme LA PRESIDENTE. - C'est deux commissions conjointes, sixième et septième.

M. BECKERS (à la tribune). - Je souhaite intervenir par rapport à une des questions qui a été posée. D'abord pour dire que globalement évidemment, on est satisfait que cette problématique soit prise en compte au niveau du statut administratif du personnel provincial puisque tout ce qui fait avancer les choses dans ce domaine là et qui permettent donc au personnel d'avoir une meilleure protection, donc évidemment, on ne peut que le soutenir.

En fait, la phrase, dont il est question et pour laquelle j'avais demandé qu'on informe est la suivante : « Le membre du personnel est tenu de s'abstenir de tout usage abusif de plaintes dans l'intention de nuire à autrui. ».

D'abord pour dire que dans le texte, on retrouve cette phrase évidemment dans la première partie mais aussi dans le projet de résolution mais par contre que dans le texte du règlement intérieur on ne retrouve pas la fin de la phrase, à savoir : « dans l'intention de nuire à autrui ».

Il y a déjà une différence que l'on peut retrouver entre les deux textes. Je me demande de quelle manière on va pouvoir juger, d'abord faire en sorte que le membre du personnel soit tenu de ne pas porter plainte, comment est-ce qu'on va pouvoir le faire, comment est-ce qu'on va faire pour savoir s'il y a usage abusif de la procédure, est-ce que ça va être son chef hiérarchique alors qu'on sait que la plupart du temps ou dans un certain nombre de cas pour ne pas exagérer, ce genre de problème peut être lié à des problèmes hiérarchiques.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

Donc la proposition que je souhaiterais en tout cas qui soit faite est la suivante, c'est que si ce genre de cas arrivait, donc qu'une personne est empêchée de porter plainte parce qu'on estime qu'elle en fait un usage abusif avec l'intention de nuire à autrui, que on soit informer des cas où on a refusé de porter plainte dans la commission ad hoc.

Mme LA PRESIDENTE. - Oui M. BECKERS. M. LACROIX.

M. LACROIX, Député provincial (de son banc). - Je ne comprends pas Mme la Présidente parce qu'on empêche personne de porter plainte, on attire seulement l'intention de celui qui pourrait porter plainte sur le fait que il n'y a pas d'usage abusif à en faire.

On fait appel à son éthique. A chacun de respecter l'éthique qu'il a de lui-même. Jamais au grand jamais, il n'y aura empêchement pour quiconque de déposer plainte. L'usage abusif pourrait être déterminé à la suite de la procédure liée au harcèlement puisqu'elle est instruite à charge et à décharge par une personne qui est indépendante du Collège, par une personne de confiance à qui on a confié cette responsabilité.

Il y en fait deux personnes, une personne du sexe féminin et une personne du sexe masculin parce qu'il y a en matière de harcèlement moral et sexuel, vous comprendrez la pertinence d'avoir les deux genres représentés, et il y a dans le personnel qui compose cette cellule, une personne qui a les compétences d'assistant social et l'autre de psychologue. Voilà ce que je peux répondre.

A chacun d'avoir le soin d'observer sa propre éthique, je crois que c'est un débat que nous avons, nous hommes et femmes politiques, à assumer au quotidien donc il est normal aussi que le personnel veille à respecter les modalités.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/185 : Modifications à apporter à l'annexe 4 du statut administratif du personnel provincial non enseignant ainsi qu'au règlement général organique des services provinciaux.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 13 de l'ordre du jour : document 08-09/185. Ce document a été soumis à l'examen de la sixième et septième Commission. J'invite le rapporteur, M. BRABANTS., à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. BRABANTS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. La sixième et la septième Commission se sont réunies conjointement ce mardi 22 septembre. Le rapport du Collège concernant les modifications à apporter à l'annexe 4 du statut administratif du personnel provincial non enseignant ainsi qu'au Règlement général des services provinciaux et plus spécifiquement dans le chapitre 15, à savoir, les congés pour prestations réduites justifiées pour des raisons sociales ou familiales et congés pour prestations réduites pour convenance personnelle, a été présenté en séance par le Président.

Un Commissaire a posé une question concernant la périodicité de ce type de congé ; soit 6 mois ou un an. Pourquoi ces périodicités fixes ?

Un expert de la Province, en séance, a apporté les précisions suivantes : l'option a été choisie sur ces périodicités pour travailler sur un terme plus régulier et faciliter l'organisation et la satisfaction tant du demandeur que du service et du citoyen.

Les commissaires n'ont émis aucune autre question ou remarque sur le rapport du Collège.

C'est par quatorze voix pour et cinq abstentions que les Commissaires vous proposent d'adopter le projet de résolution du document 08-09/185.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour les conclusions de la Commission ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/186 : Modifications au règlement provincial du 24 octobre 1975 relatif à l'intervention de la Province dans certains frais de transport des membres de son personnel.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 14 de l'ordre du jour : document 08-09/186. Ce document a été soumis à l'examen de la sixième et de la septième Commission réunies. J'invite le rapporteur, M.DEFAYS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DEFAYS, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente.

Votre Commission a donc examiné le point 08-09/186 et une seule question a été posée après une courte présentation mais complète du Président qui présentait le dossier. Il a été posé la question suivante : en ce qui concerne les frais de déplacement, y a-t-il des dispositions spéciales pour les déplacements à Lierneux ou à la Gleize qui sont plus excentrer que d'autres institutions provinciales.

A cette question, le Député répond qu'il n'y a pas de disposition spéciale prévue mais qu'un agent peut faire une demande circonstanciée et motivée, celle-ci est évidemment analysée avec compréhension et objectivité par le Collège en fonction de cette situation.

Sur base de quoi, vos sixième et septième Commissions, vous

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

propose par quinze voix pour et cinq abstentions d'adopter le projet de résolution annexé au rapport du Collège provincial et relatif aux services provinciaux, modifications au règlement provincial du 24 octobre 1975 relatif à l'intervention de la Province dans certains frais de transport des membres de son personnel.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/187 : Règlement-tarif des consultations au Centre d'Aide aux Fumeurs de la Province de Liège - Modification des tarifs.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 15 de l'ordre du jour : document 08-09/187. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur Mme FRESON à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

Mme FRESON, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues. Votre 7^{ème} Commission s'est réunie ce mardi pour analyser le document 08-09/187.

Après une brève présentation faite par le Président, un commissaire s'interroge sur le montant demandé qui est de 25€.

Le Député justifie le prix en lui répondant qu'en dessous d'une certaine contribution financière, la personne ne prend plus conscience de son implication. Or il est indispensable que cette personne soit motivée et impliquée.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

La mesure étant nouvelle, elle doit encore faire ses preuves.

Un autre commissaire a souhaité savoir s'il y avait d'autres centres en Communauté française et si les prix pratiqués dans ces autres centres étaient similaires.

La réponse fut positive tant au niveau de l'existence d'autres centres que pour l'uniformité des prix.

Mais pour plus de détails, il a été convenu qu'une réponse fournie serait apportée par mail à l'ensemble des commissaires.

C'est par 8 voix pour et 2 abstentions que la réunion s'est clôturée.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Mme BLAISE. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme BLAISE - (à la tribune). - Merci la Présidente. Nous souscrivons évidemment au but de prévention poursuivi par les centres d'aide aux fumeurs et au but de cette mesure d'ajustement des tarifs qui serait, j'imagine, d'étendre cette prévention à un maximum de fumeurs.

Nous sommes cependant septiques quant à la mesure proprement dite ; la quote-part individuelle est arbitrairement fixée à 2€ pour la première consultation et à 5€ pour les suivantes sans réelle explication pour cette gradation qui n'a jamais été testée. Aussi, constatons-nous que l'essentiel de l'effort financier sera supporté par l'INAMI ce qui nous pose aussi un problème.

Nous voterons cette mesure mais nous demanderons périodiquement l'évaluation de celle-ci en commission santé pour vérifier que le but de prévention maximale est bien atteint. Merci.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme BLAISE. Quelqu'un souhaite intervenir ? M. le Député.

M. PIRE, Député provincial (de son banc). - Le centre d'aide aux fumeurs existe depuis des années, la question de savoir les 2 €, le 5€ arbitrairement. En fait, nous avons fixé le prix à 5.40€ qui est le prix d'un paquet de cigarettes.

On s'est posé la question de savoir si on ne le ferait pas gratuitement et à l'usage on s'est rendu compte que ce qui est gratuit veut dire moins et 5.40 € pour un fumeur qui veut arrêter ce n'est vraiment pas très élevé. Et ici, c'est vrai c'est un ou deux euros symbolique, le prix d'un paquet de cigarettes pour les

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

consultations suivantes. On verra bien à l'usage mais je vous assure que c'est un centre qui est tout à fait efficace au vu des résultats enregistrés et depuis l'an dernier, nous nous sommes adjoint les services d'une tabacologue spécialisée et les résultats enregistrés sont plus qu'encourageants.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Député. Je pense que nous pouvons passer au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/188 : Désignation d'un receveur spécial des recettes au C.R.T. d'Abée-Scry.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 16 de l'ordre du jour : document 08-09/188. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, M.BLAISE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Voilà donc après avoir brièvement exposé le sujet par le Président, la septième commission a voté cette résolution sans question supplémentaire par huit voix pour et deux abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme BLAISE. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/189 : Holding Communal - Assemblée générale des titulaires de certificats et Assemblée général extraordinaire des actionnaires le 30 septembre 2009 - Augmentations de capital.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 17 de l'ordre du jour : document 08-09/189. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur Monsieur LEMMENS. à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. LEMMENS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Notre septième Commission s'est réunie ce 22 septembre pour examiner ce point relatif au Holding communal. Trois questions ont été posées.

Tout d'abord un membre s'est inquiété du montant exact qui serait finalement versé par la Province de Liège à savoir, chiffres arrondis, 4,6 ou 9,2 millions d'€. ? Il lui fut répondu que la volonté du Collège provincial était d'acquérir un maximum de parts soit : pour 4, 6 millions d'€ au minimum et 9,2 millions d'€ au maximum et cela en fonction du nombre de souscripteurs.

Deuxièmement, un membre demanda ensuite que l'on informe le Conseil provincial quand le nombre de part sera effectivement acquis et pour quel montant.

Enfin, un membre s'inquiéta du mode de financement de l'acquisition de ces parts du holding. Le Député LACROIX, en charge du dossier indiqua que ces parts seraient préférentiellement acquises sur fonds propres tout en soulignant le fait que les services travaillaient sur le budget 2010 et que ces services attendaient confirmation des chiffres reçus du Ministère des Finances avant de se prononcer définitivement.

Notre Commission s'est prononcée de la façon suivante : 8 voix pour, 0 contre et 2 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? M. BASTIN. Vous avez la parole M. BASTIN.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

M. BASTIN, à la tribune. - Merci Mme la Présidente. Monsieur le Député, je voulais vous poser la question suivante : le Collège a pris position pour investir dans le holding communal et de souscrire à fonds propres. Une première question c'est de vous demander, vous parlez du budget 2010 mais est-ce que ce n'est pas sur le budget 2009 que allez devoir y souscrire et donc quelle est l'incidence et quand est-ce que nous aurions une modification budgétaire, le cas échéant en 2009.

Deuxième question, vous signalez le faire en fonds propres. Or cet investissement est garanti par le CRAC et est « hors quota » d'investissement. Ne serait-il dès lors pas, éventuellement intéressant de le faire via l'emprunt vous permettant ainsi de garder des fonds propres pour d'autres investissements car quand vous aurez, un moment donné en 2010, besoin de recourir à l'investissement peut-être que le CRAC à ce moment là ne vous le garantira pas aussi facilement qu'il ne le fait aujourd'hui. Je vous remercie d'avance.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie M. BASTIN. M. BECKERS. Vous avez la parole M. le Chef de groupe.

M. BECKERS, à la tribune. - Merci Mme la Présidente. Chers Collègues. Donc moi, je souhaite également intervenir sur ce point sur deux éléments.

Le premier qui rejoint un petit peu l'argumentation que Jean-Paul BASTIN vient de développer ici, à savoir le moyen de financement où on a dit qu'on allait faire ça sur fonds propres et si j'ai bien compris, parce que malheureusement je n'ai pas pu assister en direct à la Commission, parce qu'on attendait un certain nombre de moyens probablement inattendu ou prévu de manière aussi importante initialement. Donc de ce côté-là j'ai un problème, à partir du moment où on estime que les finances provinciales vont aller vers de toujours grandes difficultés notamment jusqu'à l'horizon 2012, enfin l'analyse apportée jusqu'à ce niveau là. Je me demande vraiment si c'est intéressant de bloquer de l'argent quand même sur un projet d'investissement, je dirais à long terme, plutôt que si on a de l'argent frais qui arrive le placer à court ou moyen terme, ce qui permettrait, si nécessité il y a, d'éventuellement débloquer cet argent pour effectivement pouvoir financer ces politiques. Donc là, j'ai une première question par rapport à ça. D'autant plus qu'on dit qu'on pourrait aller jusqu'à 9,2 millions ce qui est quand même une somme fort importante.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

L'autre question qui n'a pas été abordée mais qui quand même me pose question, c'est la rétribution du placement de cet argent. Donc en fait, pour ces parts A donc on s'attend à un revenu de dividende de 13% annuel. Or, on a pu constaté par le passé que tout ce qui a été placement d'argent a très haut taux d'intérêt s'est avéré être quelque chose de problématique parce que les banques qui ont pu proposé ça par le passé ont en fait, fait des placements qui n'étaient pas certains du tout et qui finalement ont mal tournés. On a pu le constater dans les problèmes financiers que notamment DEXIA a rencontré donc elle dû elle-même un moment donné qu'elle a fait des placements qui n'étaient pas adéquats. Donc, est-ce s'attendre à ce type de rémunération si, à ce stage ci, ce n'est pas à nouveau se fourvoyer et ce dire que on est entrain d'ouvrir la porte à des politiques bancaires qu'on ne souhaite vraiment pas qui se renouvellent. Ça c'est la deuxième question.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. BECKERS. M. le Député. Vous avez la parole M. le Député.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune). - Je vous remercie Mme la Présidente.

Je voudrais, quand même, si vous me le permettez mes chers collègues vous préciser l'intérêt général.

L'intérêt général c'est quoi ? C'est que le holding communal, c'est avant tout un refuge financier historique de nos villes, communes et provinces. A ce titre, il constitue qu'on le veuille ou non le refuge historique d'avoirs très importants qui ont été épargnés depuis des lustres par les citoyens belges.

Nous devons être cohérents en tirant dans la mesure de nos moyens disponibles les conséquences de ces acceptations et en souscrivant à cette augmentation de capital car j'entends souvent dire le holding communal c'est la banque. Non, le holding communal c'est nous, c'est vous, c'est nous. Villes, communes, provinces. Et il est vrai qu'on représente 14 % de DEXIA mais essentiellement le holding communal c'est nous. C'est pas DEXIA, c'est pas des banques. C'est nous. Et quand je regarde ce que le holding communal a fait ces dernières années, qu'est-ce qu'il a fait ? Il est intervenu depuis 1998 dans le capital ASTRID, société chargée du développement et de gestion d'infrastructure de radio communication de services de secours et de sécurité. Pour la sécurité de nos concitoyens, pour avoir un accès plus efficace aux services de secours qu'il s'agisse des services de police, des services d'incendie ou des services d'ambulance. Qu'a t'il fait encore ce holding communal ? Il a investi au 31 décembre 2008, 200 millions d'€ dans des entreprises

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

d'utilité publique et des énergies renouvelables, notamment à travers ELECTRAWINDS qui fait de la cogénération à partir de biomasse, des parcs éoliens et solaires, ENFINITY pour des parcs solaires, AIREENERGY pour des parcs éoliens, INVICTUSGEOS et PUBLISOLAR à nouveau pour les installations solaires sur des bâtiments publics en région wallonne. C'est ça aussi le holding communal.

Alors le holding communal est un opérateur important en terme de stratégie économique ainsi qu'en attestent les diversifications de participation entamée il y a quelques années par le holding communal celui-ci a la volonté de participer activement, je viens de le démontrer, et poursuit cette politique aux politiques de redéploiement économique mises en œuvre par les acteurs de notre pays.

Alors ou d'aucun se plaignent d'une délocalisation de décision vers l'étranger, le maintien d'un outil aussi influant que le holding communal est évidemment indispensable si on veut rester un temps soit peu maître de notre avenir et le holding communal a ainsi pris des participations significatives dans plusieurs entreprises spécialisées dans des activités liées au développement durable.

Le but, lorsqu'il s'agit de sauvegarder un holding communal de qualité, ne se limite donc pas à une attitude de protection d'une épargne mais répond aussi à un souci de pouvoir conserver un moteur économique, qui, cela mérite d'être souligné, parce qu'il agglomère des moyens financiers des trois régions du pays est également resté un instrument de solidarité entre les citoyens, provinces, villes et communes de Belgique. C'est outil a donc parfaitement sa place aux côtés des opérateurs économiques régionaux et il faut enfin permettre au holding communal de rester un acteur essentiel de DEXIA.

Pour rappel, le holding est avec 14% le deuxième actionnaire de DEXIA Banque, incontestablement cette participation permet de maintenir l'ancrage belge de DEXIA et permet finalement indirectement aux pouvoirs publics, dont nous sommes, de pouvoir continuer à influencer sur la politique de la banque.

Il est illusoire de croire que les pouvoirs publics pourront seuls et par des moyens propres satisfaire aux besoins de crédits de nos entreprises. Nous n'avons pas à jouer le rôle d'une banque puisque le rôle d'une banque commerciale reste essentiel dans toute politique de relance économique. Exercer une influence dans une telle institution constitue donc un atout essentiel en maintien du politique quand il pose sa politique économique.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

Alors, au-delà de l'intérêt particulier pour la Province, qui est d'abord de sauvegarder le patrimoine provincial, le holding communal, je le répète n'est pas une banque, c'est « un coffre » où sont logés des parts du patrimoine des villes, communes et provinces belges. Le holding communal c'est nous. Quand le holding communal est en péril c'est nous qui devons monter au front. Si on met en péril le holding communal, on met donc directement en péril notre patrimoine, les résultats des efforts consentis depuis des lustres par les citoyens liégeois au sens large du terme. Assuré la pérennité du holding c'est au contraire pérenniser la qualité des investissements décidé in tempore non suspecto et dont il serait indélicat de faire table rase aujourd'hui en les faisant passer dans les pertes et profits comme semble le penser.

Il y a aussi l'intérêt pour nous de sauvegarder l'influence wallonne. Les deux premiers actionnaires du holding communal sont Anvers et Charleroi suivis directement par le Commune de Schaerbeek. Anvers a déjà adhéré au principe d'une augmentation de capital, Schaerbeek aussi.

Si nous voulons demain encore pouvoir exercer une influence wallonne utile sur les axes d'investissements posés tant par le holding communal que par la banque DEXIA, nous devons veiller au maintien de la part des villes, communes et provinces wallonnes au sein du holding communal.

Notre Province, et je vais vous l'expliquer a les moyens de le faire malgré les temps budgétaires orageux et plus que les moyens la Province a le devoir de le faire. Alors, j'ai entendu sur le banc ECOLO et sur le banc du CDH une préoccupation qui les honore. Ils ont raison de se poser la question de savoir, ne se prive t'on pas de moyens importants pour des investissements futurs puisque le premier tour c'est 4,6 millions, deuxième tour à nouveau 4,6 millions même si je pense que s'il y a un deuxième tour nous n'aurons plus grand-chose à aller chercher donc c'est quand même de l'argent qui pourrait servir utilement à des investissements futurs mais sachez que l'opération, lorsqu'on l'engage sur fonds propres 4,6 millions d'euros donc rien que le premier tour, nous rapportera chaque année, injecté dans le budget ordinaire, hors c'est à travers le budget ordinaire que l'on fait les résolutions d'emprunt qui servent à financer l'extraordinaire et les projets, une recette de 600.000 € cash, 10 fois. Oui, mais si tout ne va plus bien, tout s'écroule : DEXIA, la Province, les Communes, l'Etat belge, la Région wallonne, tout fout le camp. C'est Tchernobyl fois 10. Si on revit une crise économique comme on l'a vécu ces derniers mois c'est la catastrophe pour tout le monde mais c'est 13 % minimum garanti.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

Dix dividendes de 600.000 euros garantis pour 4,6 millions euros. Du jamais vu et le risque, oui, je le reprise il existe, c'est celui d'un nouveau crash financier mais soyons clair si une telle hypothèse devait se réaliser c'est effondrement du système économique mondial qui en résulterait et nos 4,6 millions € ne représenteraient même plus une tête d'épingle dans la botte des déficits gigantesques qui en résulteraient pour nos finances.

Alors recouvrer à l'emprunt, oui, le CRAC le permet effectivement. Le CRAC le permet et dit même que c'est un investissement productif notamment pour les provinces et communes qui sont sous plan de gestion mais nous nous ne sommes pas sous plan de gestion donc le CRAC n'a pas à nous dire comment nous devons travailler et évidemment si l'on recourt à l'emprunt, on ne perçoit plus la même qualité de dividendes donc nous avons les moyens de le faire ne nous privons pas en tout cas pour le premier tour de recourir au fonds propres mais examinons alors pour le second tour éventuel de recourir pour la marge à un emprunt et ceci dans une question de sécurité et de prudence comme nous l'avons toujours fait depuis des années à la Province de Liège.

Alors par rapport à la question, donc relative à 2010. Il est vrai qu'il y a une erreur. Je ne sais plus, je l'ai sans doute dit et je me suis mal exprimé c'est évidemment la modification budgétaire 2009 qui arrivera au conseil d'octobre. Donc dans un mois, nous aurons l'occasion de nous prononcer sur cette modification budgétaire. Quant à savoir pourquoi le holding communal propose t'il un dividende privilégié si élevé de 13%. Il y a deux éléments important, d'une part les prévisions très concrètes que le holding pourra verser ce dividende, d'autre part le Conseil d'Administration du holding communal a fait le choix de proposer un dividende qui permet aux actionnaires, qui ne disposeraient pas des moyens propres pour souscrire à l'augmentation de capital, la possibilité de ne pas être dilué dans le futur.

En effet, le taux de 13 % couvre la charge annuelle d'un emprunt sur 10 ans à taux fixe, cette solidarité avec les actionnaires disposant de moins de moyens était une priorité explicite du Conseil d'Administration.

Voilà je pense, Madame la Présidente, mes chers Collègues, avoir répondu aux préoccupations des différents groupes politiques, mais je crois effectivement qu'il est de notre devoir aujourd'hui donc de vous demander d'autoriser le Collège à agir dans le sens que je vous ai indiqué avec un minimum de 4,6 millions € et un maximum de 9,2 millions d'€. Le montant réel et définitif de souscription étant

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

alors uniquement fonction du solde de l'augmentation disponible après le premier tour.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Député. Nous passons au vote des conclusions de la Commission. M. BASTIN.

M. BASTIN, à la tribune. - Merci Mme la Présidente. Merci M. le Député pour ces précisions de vos réponses et pour l'explicatif sur ce dossier éminemment important.

Je tenais quand même également à attirer l'attention que si le holding communal n'a pas commis de fautes, il a dû venir un moment donner à la rescousse de DEXIA, le recapitaliser à raison de 500 millions. Bien sûr la crise financière a été mondiale mais des fautes ont également été commises par DEXIA. Pas nécessairement DEXIA Belgique mais pas DEXIA France, je pense notamment à l'aventure américaine FSA, je pense également au rachat de DEXIA Israël avec des investissements dans des colonies israéliennes entre 2001 et 2009, et par un recours à la spéculation à haut risque beaucoup trop important.

Donc je ne peux qu'attirer l'attention non seulement aux Conseillers provinciaux mais également à nos représentants au holding communal et donc demain à DEXIA de faire en sorte que les erreurs qui se sont commises puissent pour le moins ne plus se reproduire et plus les mêmes. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. BASTIN. Pouvons-nous passer au vote sur les conclusions de la commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/190 : Participation de la Province de Liège à l'Association sans but lucratif « Contrat de rivière du Hoyoux », en qualité de membre effectif.

Document 08-09/191 : Participation de la Province de Liège à

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

l'Association sans but lucratif « Dyle-Gette », en qualité de membre effectif.

Document 08-09/192 : Participation de la Province de Liège à l'Association sans but lucratif « Contrat de Rivière de l'Amblève », en qualité de membre effectif.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Points 18, 19 et 20 de l'ordre du jour : documents 08-09/190, 08-09/191 et 08-09/192, qui ont été regroupés à la demande des membres de la huitième Commission. J'invite le rapporteur Monsieur LEMMENS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. LEMMENS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. La huitième Commission s'est réunie ce 23 septembre. Les trois points relatifs aux contrats de rivière ont été regroupés.

Une seule question fut posée par un membre de la Commission. Sa question étant la suivante : « finalement, qu'est-ce qu'un contrat de rivière apporte en plus par rapport à la situation existante actuelle ? » Les services, exemple à l'appui, indique qu'il y a d'abord un apport en personnel puisqu'un ingénieur provincial donne une assistance technique et logistique quand c'est nécessaire, l'exemple du traitement de plantes invasives a été cité. Le Député permanent rappelle qu'il y a aussi un apport financier traduit par un subside provincial annuel de 2.500 €.

Enfin le Député permanent insiste sur le recentrage des missions provinciales estimant que les contrats de rivière sont l'exemple même des partenariats multiples Province / Communes / associations. Notre Commission s'est prononcée par 8 pour, 5 abstentions et 0 non.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/193 : Services provinciaux : Prise de connaissance trimestrielle des travaux adjugés à un montant inférieur à 67.000 € hors taxe pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2009.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 21 de l'ordre du jour : document 08-09/193. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission. J'invite le rapporteur Monsieur NIVARD à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. NIVARD, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Poursuivant ses travaux notre 8^{ème} commission a pris connaissance des relevés trimestriels des travaux relevant du budget extraordinaire et adjugés à un montant inférieur à 67.000 € hors taxe. Cette prise de connaissance n'a suscité ni remarque ni question, toutefois en réponse à l'interrogation d'un commissaire relative à l'entretien des ascenseurs dans les bâtiments provinciaux, le Député et Mme la Directrice générale ont précisé que ceux-ci répondent aux normes en vigueur et qu'un article budgétaire récurant vise leur contrat de maintenance

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Le Conseil a pris connaissance de ladite résolution.

Document 08-09/196 : Services provinciaux : Marché de fourniture - Mode de passation et conditions de marché pour mobilier « Pot commun 2009 » - Acquisition de mobilier pour divers établissements provinciaux :

1. **Marché stock 2009-2010 : adjudication publique avec publicité européenne.**
2. **Mobilier hospitalier pour le C.H.S. « L'Accueil » de Lierneux : adjudication publique sans publicité européenne.**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour complémentaire : document 08-09/196. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur Monsieur DEFAYS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DEFAYS, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie Madame

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

la Présidente. Madame, Messieurs les Députés provinciaux. Monsieur le gouverneur, Chers Collègues. Votre septième Commission a donc examiné le dossier 08-09/196, après une présentation par le Président du dossier une seule question est posée, elle est la suivante : « Est-il prévu des clauses environnementales dans le cahier des charges qui touche à l'aspect ergonomiques des sièges prévus dans les commandes en question ? » A cette question, il est répondu que non pas spécialement mais le service provincial des bâtiments prévoit quels personnes sui sont censées passées un très long temps de travail sur un siège, se trouvent sur un siège approprié pour que leur station assise ne pose pas de problèmes et que cela se passe dans de bonnes conditions. L'agent, toutefois qui ne s'inscrirait pas dans cette attention doit le formuler dans un avenant à la commande et notre réunion est ponctuée par une réflexion d'un membre de la Commission qui touche à l'aspect ergonomique des sièges de notre assemblée. Sur base de quoi, votre septième Commission vous propose, par huit voix pour et deux abstentions d'adopter le projet de résolution annexé au rapport du Collège provincial et relatif aux Services provinciaux : Marché de fourniture - Mode de passation et conditions de marché pour mobilier « Pot commun 2009 » - Acquisition de mobilier pour divers établissements provinciaux : 1. Marché stock 2009-2010 : adjudication publique avec publicité européenne. 2. Mobilier hospitalier pour le C.H.S. « L'Accueil » de Lierneux : adjudication publique sans publicité européenne.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?
(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/1201 : Services provinciaux : Marché de services - Mode de passation et conditions de marché en vue de la mise en conformité des équipements de travail des établissements provinciaux d'Enseignement technique.

(Voir rapport).

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

Mme LA PRESIDENTE.- Point 2 de l'ordre du jour complémentaire : document 08-09/201. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur Monsieur SOBRY, suppléé par Mme FRESON à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme FRESON (à la tribune).- Merci. Ce sera très bref puisqu'il n'y a eu aucune question et que c'est par huit voix pour et deux abstentions que la réunion s'est clôturée.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?
(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/197 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché de travaux de construction d'un hangar au Centre Nature de Botrange

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 3 de l'ordre du jour complémentaire : document 08-09/196. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission. J'invite le rapporteur Madame REMACLE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme REMACLE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés, Chers Collègues. Votre huitième commission, réunie ce mercredi 23 septembre courant, a pris connaissance du document référencé 08-09/197 relatif au mode de passation et aux conditions de marché de travaux pour la construction d'un hangar au Centre Nature de Botrange.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

Le document est présenté et commenté brièvement par deux personnes des services techniques. La priorité première est la construction du hangar qui servira à abriter le charroi ainsi que du matériel et, par ailleurs, le local de chaufferie ainsi que le stockage des plaquettes de bois.

La conception de ce hangar a été réalisée en tant compte d'une approche durable, c'est ainsi que la construction prévue est en ossature béton et en lamellé collé, que les aménagements envisagés permettront de récupérer les eaux pluviales pour une utilisation pour les sanitaires et que le chauffage au fuel sera remplacé par un chauffage à plaquettes de bois ou granulés.

Un Commissaire demande ce qui est prévu pour la résistance au feu. Il lui est répondu qu'il a été prévu une résistance au feu de deux heures pour le futur local de stockage des plaquettes et que celui-ci sera construit en béton. Le même commissaire attire l'attention et conseille de ne pas oublier une alimentation en eau car le stockage desdites plaquettes n'est pas sans danger.

Un autre Commissaire propose de faire participer les élèves de l'école de la Reid dans la réalisation des aménagements extérieurs. Ceux-ci ne sont pas prévus dans l'immédiat, tout cela dépendra principalement de l'implantation de la cafétéria. Cette possibilité pourrait, en effet être envisagée.

Le Président passe alors au vote : c'est par huit pour et cinq abstentions que votre huitième Commission vous propose d'adopter, Mesdames, Messieurs, le projet de résolution annexé au document 08-09/197.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?
(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

Document 08-09/198 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché de travaux de remplacement des châssis de fenêtres du pavillon « Les Tilleuls » au Centre Hospitalier Spécialisé « L'Accueil » de Lierneux.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 4 de l'ordre du jour complémentaire : document 08-09/197. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur M. LUX à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. LUX, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Monsieur le Gouverneur, Chers Collègues. Bonjour après les congés. La huitième commission s'est réunie le 23 septembre pour discuter, entre autre, du document 08-09/198 concernant le remplacement des châssis vétustes datant de 1950 dans le pavillon 'Les Tilleuls' au CHS de Lierneux. Donc 91 châssis en aluminium avec coupure thermique, vitrage isolant feuilleté.

Cela rentre dans la politique générale de la Province et la conservation du patrimoine et la protection de l'environnement. La somme TVA comprise, l'estimation est de 179.776 €, il y a déjà une nette augmentation du confort acoustique et thermique dans les chambres des patients. Il y a un subside de l'UREBA. Le vote : 8 pour et 5 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? M. DRION.

M. DRION, de son banc. - Mme la Présidente de mon banc. Ce qui de 1950 n'est pas nécessairement vétuste.

Mme LA PRESIDENTE. - Je n'en doute pas M. DRION. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

Mme la PRESIDENTE. - Mme la Greffière au risque de voir M. LUX avec sa burette et prendre l'échelle. Je pense qu'on pourrait demander qu'on vienne regraisser à nouveau les gons de la porte parce que depuis tantôt je vois qu'il regarde de ce côté-là. Nous allons encore le voir sur son échelle avec sa petite burette.

M. LUX, de son banc. - Si j'avais su qu'il fallait attendre aussi longtemps, je l'aurais prise avec. Elle est dans la voiture.

Mme LA PRESIDENTE. - Je m'en doutais.

Document 08-09/199 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché de travaux de restauration et restructuration de la voie d'aménée principale - addenda au cahier des charges du Château de Jehay.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 5 de l'ordre du jour complémentaire : document 08-09/199. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission. J'invite le rapporteur Monsieur ERNST à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. ERNST, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues. Donc une seule question concernant le surcoût éventuel du à la faillite de l'entreprise qui devait réaliser les travaux. Il est répondu que le montant est passé de 276.000 € à 334.000 € TVAC, suite à des travaux complémentaires effectués pour faciliter l'accès au Château de Jehay aux personnes à mobilité réduite.

La commission vous propose d'adopter le projet de résolution par 8 voix pour et 5 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/200 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché de travaux d'aménagement des abords - 2^{ème} phase à l'Institut provincial de Formation des Agents des Services publics.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 6 de l'ordre du jour complémentaire : document 08-09/200. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission. J'invite le rapporteur Monsieur GERARD. à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. GERARD, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Monsieur le Député rapporteur nous rappelle l'importance de l'institut de la formation. Il est question ici d'aménagement et d'une deuxième phase de travaux. Il est souligné le respect strict de la réglementation.

Il s'agit bien sûr d'un budget important. Une vue aérienne nous est présentée afin de pouvoir mieux visualiser l'ensemble. Madame la Directrice tient à apporter quelques compléments d'information.

Nous avons l'obligation de recréer des espaces de stationnement. Les acquisitions et les travaux ont privés les lieux d'une partie de ces espaces et le rapport entre les places disponibles et le nombre de personnes se rendant sur les lieux ne correspond plus aux normes de l'urbanisme auxquelles nous sommes tenus de nous conformer.

C'est la rénovation d'un site industriel en zone urbaine et pollué par des métaux lourds et des hydrocarbures. A présent, il est question tout d'abord d'assainir et de remettre en état par évacuation des terres résiduelles de la première phase de travaux toute la zone arrière. Ensuite les travaux comprennent la construction d'un bassin d'orage enterré ainsi qu'un égouttage scindé en deux parties afin d'éviter de suralimenter l'égouttage existant.

Sans autre question, votre commission s'est prononcée par 8 voix pour, 5 abstentions

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2009

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?
(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VI.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 18 juin 2009, je le déclare approuvé.

VII.- Clôture de la réunion

- La réunion publique est levée à 18 H 10